

# DÉBAT PUBLIC ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

Du 11 septembre 2020 au 27 novembre 2020

## Compte-rendu intégral Réunion publique d'ouverture Vendredi 11 septembre

<b>SALLE/ADRESSE :</b>	Salle Auditorium, Quai Mansion, Palais des Congrès, 56100 Lorient
<b>PARTICIPANTS :</b>	150 personnes + 45 sur la chaîne YouTube du débat
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	17 h 30 à 20 h 30 (durée du REC : 2 h 38)
<b>QUESTIONS-RÉPONSES :</b>	16 questions

### CPDP

M.	Laurent	PAVARD	Président de la Commission particulière du débat public
Mme	Karine	BESSES	Membre de la Commission particulière du débat public

### Intervenants :

M.	Fabrice	LOHER	Maire de la ville de Lorient
Mme	Gaël	LE SAOUT	Conseillère régionale, Présidente de la Commission Economie-Agriculture-Mer-Europe
M.	Philippe	MAZENC	Secrétaire général pour les affaires régionales
Mme	Sophie	MOURLON	Directrice de l'énergie au ministère de la Transition écologique
M.	Bertrand	BOURDON	Responsable de projets à concertation – RTE
M.	Bruno	PARIS	Vice-président Lorient Agglomération en charge de la transition écologique
M.	Bertrand	DURIN	Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne
M.	Denez	L'HOSTIS	Président d'honneur de France Nature Environnement, et Vice-président de la Fédération Bretagne Nature et Environnement
M.	Éric	GUILLOT	Président de l'association « Pour préserver l'identité environnementale de Belle-Île-en-Mer »

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

### **M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Bonsoir, je me présente sous mon masque, j'ai l'honneur de présider la Commission particulière du débat public. Nous allons commencer notre réunion. Il y a encore du monde à l'extérieur, le filtrage est assez compliqué, et cela ralentit l'entrée du public. Nous allons tout de même commencer afin de ne pas retarder nos invités. Je précise que la séance est également retransmise en direct sur YouTube.

Nous sommes tous dans une situation assez compliquée concernant les précautions sanitaires. Nous vous demandons de garder un peu d'espace dans la salle, de conserver vos masques même quand vous aurez la parole. Ce n'est pas très confortable de parler masqué et d'avoir en face de moi une salle masquée, mais c'est le prix à payer afin de nous réunir aujourd'hui. Vous avez également eu du gel à l'entrée. Lors des futurs échanges dans la salle, des hôtesse viendront vous présenter les micros. Éviter de les prendre en main, nous vous les tendrons. Dernière information, nous vous avons demandé, ce qui n'est pas d'usage dans les réunions de débat public, de vous inscrire. C'est simplement pour permettre un traçage en cas de cas contact, qu'on puisse retrouver tous les participants si nous nous retrouvons dans la même situation que le Premier ministre.

Le programme de notre réunion débutera par un mot d'accueil du maire de Lorient, nous le remercions de sa présence. Ensuite, Madame Gaël LE SAOUT, conseillère régionale et présidente de la Commission Economie-Agriculture-Mer-Europe, fera une intervention. Ce sera ensuite le tour du secrétaire général aux affaires régionales, Monsieur Philippe MAZENC. La Commission vous donnera également quelques détails sur le débat lui-même, le sujet principal de la soirée étant le projet qui sera présenté en deux phases pour permettre des respirations et des échanges avec la salle. Nous aurons tout d'abord Madame Sophie MOURLON, directrice de l'énergie au ministère de la Transition écologique qui est en tribune avec nous, et Monsieur Bertrand BOURDON qui représente RTE. Après une première séquence d'échange de 30 minutes, nous aurons ensuite une deuxième phase de présentation du projet par Bertrand DURIN, toujours avec Monsieur BOURDON. La deuxième période d'échange suivra, avec un temps de discussion et de questions/réponses assez important qui représente l'esprit du débat public. Nous concluons ensuite afin de terminer notre réunion à 20h30 au plus tard.

Je vais céder la tribune à Monsieur le Maire de Lorient qui va nous accueillir. Je vous remercie de nous accueillir dans ce magnifique palais des congrès.

### **M. Fabrice LOHER, maire de la ville de LORIENT**

Merci. Monsieur le Secrétaire général représentant la préfète de région, Madame la Conseillère régionale, chère Gaël, Mesdames et Messieurs. Je suis très heureux de vous accueillir ici dans ce palais des congrès, d'abord parce que nous sommes toujours heureux, à Lorient, d'accueillir des visiteurs. Nous avons commandé le soleil, il a bien compris que c'était un débat pour un champ éolien au sud de la Bretagne, et le sud, ça veut dire quelque chose. À Lorient, c'est le soleil. Vous pouvez donc profiter d'une très belle journée.

Nous sommes très heureux de vous accueillir parce que pour nous, c'est un sujet extrêmement important. Nous avons une double ambition, d'abord une ambition économique. Lorient est né de la mer, et nous avons la conviction, avec mes collègues élus, que la mer sera l'avenir économique du pays de Lorient. Je parle en tant que maire, mais aussi en tant que président de Lorient Agglomération. L'avenir économique de Lorient par la mer, cela signifie notamment travailler sur le sujet des énergies marines renouvelables, sur les transports maritimes du futur, sur tout le sujet de la valorisation des produits de la mer, notamment les produits de la pêche et du poisson. Cette ambition, nous voulons la porter au travers du développement des énergies marines renouvelables, et notamment ce projet d'éolien flottant au large de Belle-Île.

Nous avons une seconde ambition que nous avons portée assez largement pendant la campagne des municipales il y a quelques semaines, nous sommes une nouvelle équipe, nous sommes là aussi pour porter nos engagements, il s'agit de l'autonomie énergétique du territoire en 2050. Cette double ambition, économique pour l'avenir du territoire et énergétique, que nous voulons porter pour nos concitoyens se retrouve finalement au travers de ce projet d'éolien flottant au large de Belle-Île, projet dont nous allons discuter ce soir. Je suis très heureux que la Commission nationale du débat public, même si c'est réglementaire, mette l'accent sur un sujet qui mérite un débat démocratique, de la pédagogie et des explications. Il y a évidemment des contraintes d'usages qui se poseront pour

l'implantation de ce champ éolien, mais nous disons d'emblée, même s'il n'y a pas eu de délibération formelle en Conseil communautaire ou municipal de Lorient, que je porte, en tant que maire et président, cette double ambition pour le pays de Lorient de pouvoir développer ce champ éolien.

J'espère que les débats permettront d'éclairer tout l'intérêt que nous avons, à la fois pour un territoire comme le nôtre et au titre de la transition écologique qu'est la transition énergétique, de pouvoir mener à bien un tel projet. C'est un projet pilote qui permettrait, pour nous, au pays de Lorient, de développer notre grande ambition, une production locale d'hydrogène. Je ne suis pas un scientifique, mais mon vice-président à la transition écologique m'a abondamment expliqué quelles seraient les conséquences extrêmement positives de disposer de ce champ éolien offshore. C'est une production d'électricité qui nous permettrait d'être demain le pôle référent en Bretagne pour la production d'hydrogène. C'est le carburant de demain, notre autonomie énergétique pour le territoire, sans doute notre souveraineté, pour un pays comme la France. En tous les cas, c'est un enjeu énergétique et technologique, et nous voyons que beaucoup de nos voisins européens alignent aujourd'hui des milliards d'euros afin d'être prêts au rendez-vous de cette énergie de demain. Nous avons donc tout à gagner, sur un territoire comme le nôtre, à nous inscrire dans cette dynamique.

Voilà pourquoi je suis très heureux de vous accueillir ce soir, d'accueillir la Commission nationale du débat public, sur un sujet que je considère, et j'espère que le poids de ma parole portera, comme un sujet majeur pour l'avenir de notre territoire. Je vous souhaite un bon débat, et encore une fois, bienvenue à Lorient, et merci d'être présents relativement nombreux.

*Applaudissements*

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Merci, Monsieur le Maire, pour votre accueil. Je vais demander à Madame Gaël LE SAOUT, conseillère régionale, de monter à la tribune et de nous dire quelques mots au nom de la région.

**Mme Gaël LE SAOUT, conseillère régionale et présidente de la Commission Economie-Agriculture-Mer-Europe**

Monsieur le Préfet maritime, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président de la Commission. Je suis effectivement très heureuse d'être là ce soir devant vous pour représenter la région Bretagne et notre président de région Loïg CHESNAIS-GIRARD, à l'occasion du lancement du débat public sur l'appel d'offres d'éolien flottant en Bretagne Sud. C'est un jour important pour nous, qui vient marquer l'aboutissement d'un travail considérable engagé depuis plusieurs années. En même temps, aussi ouvrir une nouvelle page dans l'ambition du développement des énergies marines en Bretagne et en particulier d'éolien en mer avec l'ouverture de ce débat public, et donc aussi l'ouverture de la parole aux citoyens. C'est un moment extrêmement important.

Tout d'abord, vous dire ou vous redire que oui, la Bretagne a besoin des énergies marines. Au-delà d'être une péninsule géographique, nous sommes aussi une péninsule électrique. Nous sommes extrêmement dépendants de l'approvisionnement qui vient des régions avoisinantes, il en découle forcément une grande fragilité du système électrique breton. Je ne donnerai pas beaucoup de chiffres, mais juste quelques-uns pour m'illustrer. En 2010, nous produisions seulement 7 % de l'électricité qui était consommée par les Bretons. Aujourd'hui, 10 ans plus tard, nous en sommes à 13 %. 6 % en 10 ans, c'est bien. Grâce aux énergies renouvelables, mais nous sommes encore très dépendants de l'approvisionnement que nous faisons venir des autres régions, et donc de l'électricité que nous importons à 87 %. Il est clair pour nous que la région Bretagne doit aller vers une plus grande autonomie énergétique. Nous ne pouvons pas risquer entre autres une trop grande fragilité de notre approvisionnement électrique tous les hivers. C'est pour cette raison que des 2010, nous avons imaginé et mis en œuvre le pacte électrique breton qui repose sur un trépied, ou une triskèle, comme nous disons en Bretagne : baisse des consommations, sécurisation du réseau électrique et développement des énergies renouvelables. Sur ce dernier point, nous avons souhaité aller encore plus loin et encore plus fort, et dès 2016, nous avons écrit et voté une feuille de route en matière de déploiement des énergies marines extrêmement ambitieuses, forte et claire. L'objectif était notamment d'arriver à l'horizon 2030 à produire 30 % de ce que nous consommons via les énergies marines. Cette montée en puissance fait également de ce secteur un enjeu industriel considérable. Il s'agit pour nous d'une véritable filière en émergence, que nous voulons voir éclore au niveau national, mais aussi sur notre territoire breton. Elle peut vraiment fournir d'importants relais de croissance pour nos entreprises, ainsi que des possibilités de diversification immédiate pour bon nombre de nos PME et TPE.

Dans cette période d'après Covid-19, ou de relance, le déploiement de cette filière en Bretagne serait l'un des instruments de la relance économique du pays, mais aussi de notre région. C'est donc un jour important pour la Bretagne, un moment clé d'un long processus, celui où nous allons nous adresser aux citoyens. Il était donc aussi important pour nous, collectivité très investie dans ce dossier, de vous rappeler un peu notre historique, pourquoi nous sommes engagés pour l'autonomie énergétique de la Bretagne, je pourrais même aller plus loin avec un mot que nous entendons beaucoup dans la période, celui de « souveraineté énergétique ».

Si aujourd'hui nous sommes ici, après plus de cinq années de discussions, d'échanges, de co-construction avec les acteurs régionaux, une quinzaine de réunions de travail techniques, trois réunions plénières de la Commission régionale Mer et Littoral... Pour rappel, cette Commission est coprésidée à la fois par le préfet maritime, le préfet de région et le président de région, et réunit en son sein une centaine de tous les représentants des usagers de la mer bretons, que ce soient les pêcheurs, les militaires, les associations environnementales, les industriels, les collectivités, les territoires... Tout le monde est représenté au sein de cette Commission Mer et Littoral qui s'est réunie à trois reprises sur ce sujet au cours des cinq dernières années. Il y a également eu de multiples échanges bilatéraux avec les différentes parties. Ce débat public se base donc aujourd'hui sur un projet engagé de longue date par les acteurs et les partenaires bretons. Ce travail préalable nous paraissait essentiel, ainsi qu'à l'État, afin de nous assurer que les représentants des associations des filières économiques et des territoires confirmaient majoritairement, à nos côtés, l'envie des Bretons qu'ils représentent d'aller vers les énergies marines, et notamment le flottant. Je rappelle qu'une décision a été prise en juin 2018 au sein de cette Commission régionale Mer et Littoral, à l'unanimité des représentants, qui valide donc l'émergence de l'éolien flottant en Bretagne Sud.

Il est donc désormais essentiel de s'assurer de l'adhésion des citoyens au projet et à la démarche. C'est un moment important pour nous, et comme le président de région me l'a dit, nous ne pouvons que souhaiter une mobilisation à la hauteur de l'enjeu. Nous espérons vivement que les Bretonnes et les Bretons seront au rendez-vous et qu'ils viendront éclairer et soutenir les décisions publiques que nous portons. La Bretagne est prête, c'est un moment historique. Il s'agit du premier appel d'offres européen sur l'offshore flottant, et c'est ici, en Bretagne, que cela se passe. Nous l'avons obtenu grâce à notre travail d'anticipation, de mobilisation collective, comme seuls, souvent, les Bretons savent le faire. Ce n'est pas le début de l'exercice pour nous, la région et l'ensemble de nos partenaires, nous avons effectivement beaucoup travaillé en amont. Cela représente un investissement de l'ordre de 220 millions d'euros pour la transformation de 40 ha du port de Brest en terminal pour accueillir les industries des énergies marines. Elles ont besoin de beaucoup de place en termes de foncier. Nous avons déjà acquis le premier industriel, il est implanté sur le site. Nous avons beaucoup d'autres industriels, développeurs, flottoristes, énergéticiens, qui viennent actuellement visiter l'infrastructure pour les projets bretons, mais aussi pour les autres projets nationaux. Il y a également la mobilisation des acteurs portuaires de Lorient, et je salue effectivement ce que nous a dit tout à l'heure Fabrice LOHER, en tant que président de l'agglomération et maire de Lorient. Effectivement, nous avons besoin de Lorient pour en faire à la fois un port de service et de maintenance. Du côté du quai des TCD, du côté du Kergroise, nous aurons besoin de Lorient et des acteurs portuaires afin de faire vivre ce projet. Lorient en profitera également en matière de création d'emplois.

Je rappelle la planification, élément qui nous a permis d'avoir la validation d'une zone de 512 km<sup>2</sup> à l'unanimité des membres de la CRML il y a deux ans, cruciale en termes de confiance dans le travail préalable, et ensuite la création de Bretagne Ocean Power, association et chef d'orchestre permettant de mobiliser, structurer, accompagner et conseiller l'ensemble du tissu de l'écosystème breton des énergies marines. Aujourd'hui, cela porte ses fruits puisque nous aurons dans quelques semaines, à Brest, les annonces des entreprises bretonnes retenues pour le champ de Saint-Brieuc. Nous verrons donc concrètement le travail à la fois de Bretagne Ocean Power et l'investissement de nos PME et TPE dans ce beau projet.

Nous aurions pu décliner encore longtemps tout le travail mené, il a été essentiel pour gagner en crédibilité vis-à-vis des donneurs d'ordres internationaux, et permettre à nos PME et TPE de mieux comprendre et mieux se préparer à un marché extrêmement complexe, pour lequel il faut être accompagné, ainsi que pour nous organiser collectivement sur la chaîne des valeurs pour enfin commencer à faire rayonner la Bretagne industrielle des énergies marines. C'est donc un enjeu essentiel pour la Bretagne, au niveau national comme international, qui va bien au-delà de la nécessaire transition écologique et de l'impérieuse nécessité de tendre vers une autonomie énergétique. Il s'agit aussi, et je le redis avec force, d'un enjeu pour l'ensemble de la façade

atlantique. À ce titre, les coopérations à la fois institutionnelles, industrielles et portuaires sont déjà bien engagées avec les régions voisines. Elles seront évidemment amplifiées dans les semaines et les mois qui viennent. Enfin, c'est également un enjeu pour construire cette filière industrielle française et se saisir des opportunités qui pourront émerger à l'export sur les marchés internationaux. En cette période, nos entreprises en ont bien besoin.

Pour conclure, je rappelle que la réussite de ce débat public repose, comme cela fut le cas les dernières années, sur la mobilisation collective. Je suis très heureuse de voir beaucoup de monde ce soir dans cette salle. Redire que la région Bretagne sera bien évidemment pleinement mobilisée à vos côtés pour ces débats publics, sans ambiguïté, autant que nécessaire pour vous accompagner. Je ne sais pas si la loi pour une société de confiance, dite loi ESSOC, donne à la région Bretagne une nouvelle responsabilité de maîtrise d'ouvrage associée à la démarche, car c'est une première nationale de voir une région associée d'aussi près à une procédure éminemment régaliennne. À partir d'aujourd'hui, la mobilisation des citoyens, en tout cas lors de réunions publiques en présentiel, puisqu'elle a déjà commencé de manière virtuelle via les réseaux sociaux et le site Internet depuis le mois de juillet, est essentielle, non pas pour convaincre d'être pour le projet, car chacun a son libre arbitre, mais pour que les citoyens que vous êtes se saisissent de la question, participent aux débats et éclairent nos futures décisions publiques et politiques. La réussite de ce débat est aussi une condition essentielle pour la mise en œuvre de cette grande ambition bretonne. Le temps des explications est nécessaire pour replacer les enjeux et le projet dans une stratégie nationale et régionale. Sincèrement, je nous souhaite collectivement de bons travaux, un débat public de qualité et apaisé, car c'est l'avenir énergétique et industriel de la Bretagne qui est en question. Je vous remercie.

*Applaudissements*

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Je vous remercie, Madame la Conseillère régionale. Je donne la parole au secrétaire général pour les affaires régionales, Monsieur MAZENC.

**M. Philippe MAZENC, secrétaire général pour les affaires régionales**

Monsieur le Préfet maritime, Madame la Directrice, Madame la Conseillère régionale, Monsieur le Maire, Monsieur le Président. Merci tout d'abord, Monsieur le Maire, de vous recevoir dans ce palais des congrès, qui est effectivement un bel endroit. Je vous prie d'excuser l'absence de la préfète de région qui n'a pas pu venir ce soir, que je représente.

Mon propos sera relativement rapide, parce qu'il est vrai que le travail partenarial que nous menons dans le cadre de nos échanges avec le Conseil régional, dans le cadre de la CRML, fait que beaucoup de messages que nous portons sont communs. Je partage donc évidemment la totalité des propos qui viennent d'être tenus, notamment sur les enjeux qui guident notre action, et ceux pour notre région Bretagne.

Comme l'a indiqué le président de la Commission particulière du débat public, c'est aujourd'hui la première réunion physique de ce débat qui doit nous permettre de vous présenter le projet d'installation d'éoliennes flottantes dans toutes ses dimensions, et surtout en totale transparence. Les services de l'État et ceux du Conseil régional seront à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous pourrez nous poser ce soir. Ce débat public revêt une particularité, puisque jusqu'à présent, pour les grands projets, les débats publics se tenaient après une phase d'appel d'offres et la désignation d'un industriel, ce qui limitait automatiquement les marges de discussion. Le législateur, dans ce cadre, et pour répondre à cette difficulté, a souhaité que le débat public soit désormais organisé avant la phase d'appel d'offres, de façon à ce que le public puisse s'exprimer et donner un avis mieux pris en compte par la maîtrise d'ouvrage, ce principe étant posé par la loi ESSOC qu'évoquait Madame la conseillère régionale. Derrière ce barbarisme, ce sigle, se cachent des mots qui ont leur importance, c'est un état au service d'une société de confiance. Cette confiance est la base du débat démocratique et trouve sa traduction concrète ici, de façon à ce que nous discutons de façon libre et constructive des enjeux d'indépendance, de transition énergétique pour notre territoire autour d'un projet d'éoliennes flottantes que Madame la Directrice de l'énergie et du ministère de la Transition écologique va représenter. Ce débat ouvert, libre, constructif, est, je crois, moi qui suis arrivé en région Bretagne il y a un peu plus de 18 mois, une des caractéristiques que nous trouvons à travers les débats que nous pouvons avoir dans le cadre de la CRML et des autres instances auxquelles nous participons. C'est une caractéristique et une force de la Bretagne que nous devons cultiver.

Je serai très rapide sur les enjeux, parce que Madame la conseillère régionale l'a rappelé, et nous le partageons évidemment, la production d'électricité renouvelable est un objectif de la transition écologique. C'est aussi une nécessité pour la Bretagne, je ne vais pas citer à nouveau les chiffres. Effectivement, nous sommes extrêmement dépendants des régions voisines en matière de production électrique. Ce n'est pas simplement une nécessité, et c'est, pour moi, comme cela qu'il faut le voir, c'est aussi une opportunité pour la Bretagne, car derrière cette production d'énergies renouvelables, il y a un gisement d'emplois potentiellement considérable. En ces temps de crise, notamment sanitaires, ce sont des défis qui nous engagent collectivement afin de préparer l'avenir de notre jeunesse. Notre démarche vise la construction d'un projet durable des territoires, respectueux de l'environnement, favorisant le partage des sujets de la mer et la cohabitation des activités. Toutes ces dimensions devront être débattues au cours des différentes réunions qui se tiendront jusqu'à fin novembre.

En Bretagne, nous ne partons pas d'une feuille blanche sur l'ensemble de ces sujets. Un travail de planification maritime mené depuis plusieurs années a permis d'identifier une zone de débat public considérée comme propice en raison de son potentiel éolien, mais aussi des contraintes des usagers de la mer, au premier ordre desquels les marins-pêcheurs. L'objectif est bien sûr de concilier tous ces usages, et c'est dans ce cadre-là que nous allons travailler et réfléchir à la mise en place de cette zone.

Je souhaiterais à mon tour souligner le travail considérable qui a été fait depuis plusieurs années par cette CRML. Son travail, les discussions qui ont été engagées seront versées au cours de ce débat, car c'est un des éléments importants pour éclairer vos avis, l'avis du public, engager des discussions. C'est au travers de ces réflexions qu'elle a abouti à une zone propice, et ce cadre vous sera présenté dans le but d'éclairer les débats qui seront menés ce soir. Ce débat s'est articulé autour de la confrontation des préoccupations des uns et des autres, de l'étude du lieu où l'installation d'éoliennes serait la plus productive en termes d'énergie, la plus respectueuse de l'environnement, mais aussi la moins importante pour les activités maritimes. C'est bien ce consensus qui a émergé lors de ces échanges et qui a permis à la Bretagne d'être désignée comme la première région à accueillir un parc commercial d'éoliennes flottantes, et qui constitue la base sur laquelle s'engagera le débat public qui débute ce soir.

Je terminerai par là où j'ai commencé, c'est-à-dire par cette dimension partenariale. Avec ce débat, elle s'inscrit complètement dans la stratégie bretonne pour la transition écologique, bien établie entre l'État et les collectivités depuis de nombreuses années. Elle a ainsi amené la ministre de la Transition écologique à associer la région Bretagne à la conduite de projet. Je vous souhaite un très bon débat.

*Applaudissements*

#### **M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire général. Je vais maintenant vous donner quelques détails sur l'organisation du débat public, tout d'abord concernant les zones d'études. Une macro zone a été définie pour localiser le futur projet, et, plus largement, une zone de raccordement potentiel à terre avec toute la zone d'étude. Madame la directrice de l'énergie vous exposera l'entièreté du projet beaucoup mieux que moi, je vais simplement vous préciser deux points. Tout d'abord, le débat ne concerne pas seulement la Bretagne, des pêcheurs viennent en effet d'ailleurs, dont un peu du Finistère. Nous irons donc porter le débat également en Pays de Loire et à Concarneau. La date du 3 novembre a été confirmée ce matin.

Je vous rappelle également rapidement le calendrier. La CNDP a été saisie du projet par le ministère le 22 novembre et a rendu sa décision le 4 décembre. La Commission particulière, que je vais vous présenter, a été nommée entre janvier et février. Nous sommes donc une équipe de 7 personnes, dont 5 membres de la Commission, avec un peu de jeunesse dans notre équipe : Michèle PHILIPPE, Jérôme LAURENT, Jean-Pierre BOMPARD, Karine BESSES, moi-même ainsi que notre chargée de mission, Angelina ASTIER, et Marc DI FELICE. La Commission est un organisme chargé uniquement d'organiser les débats, en aucun cas nous ne donnons d'avis sur le projet. Nous sommes d'une neutralité complète, totalement indépendants, même si nous travaillons en étroite association avec la maîtrise d'ouvrage. Notre rôle est donc d'organiser les débats en s'assurant qu'ils soient complets, transparents, et que le public y soit aussi largement associé que possible, en mesure de poser des questions, de contribuer en donnant des avis, et qu'il reçoive des réponses complètes et sincères. À l'issue du débat, nous rendons compte de ce que nous avons entendu.

S'agissant des dates, le débat a été officiellement ouvert le 20 juillet par une conférence de presse. Nous avons tenu à anticiper cette ouverture de façon à permettre de toucher le public des estivants, très nombreux dans le Morbihan. L'été n'est pas la meilleure période, nous n'avons pas organisé de réunion publique. Le débat s'est donc tenu sur le site Internet, avec néanmoins beaucoup de questions et de contributions déposées. Nous avons également présenté une exposition dans certains endroits stratégiques comme la Maison de la voile à Lorient, à Groix, à Belle-Île et Quiberon, présentant l'objet du débat, les objectifs du projet et quelques photomontages réunis dans un cahier complet disponible à la sortie.

Le 30 novembre sera la date de clôture du débat, date à laquelle les contributions du public sont closes. Ce n'est pas la fin, car au-delà des débats, il y aura une période de concertation qui durera jusqu'à la phase d'enquête. La Commission se mettra au travail pour rédiger, nous avons deux mois pour le faire, pile pendant la trêve des confiseurs, nous avons jusqu'au 30 janvier pour rendre notre compte-rendu. À l'issue de ce compte-rendu qui sera présenté lors d'une conférence de presse, la balle sera dans le camp de la maîtrise d'ouvrage. Il lui appartiendra de rendre sa décision sur la suite qu'elle entend donner à son projet. C'est la règle habituelle en matière de débat public.

Je vais maintenant demander à Karine de prendre la suite, afin de présenter les objectifs des débats.

### **Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Pour rappel, le débat public est une procédure du code de l'environnement permettant la participation de tous aux processus d'élaboration d'une politique publique ou d'un projet à fort enjeu socio-économique ou environnemental. C'est un dispositif de démocratie participative et délibérative situé en amont des décisions. Les objectifs du débat, qui sont au nombre de trois, comme pour tous les débats publics, encadrés par la Commission nationale du débat public, sont premièrement d'informer et de garantir un accès à l'information de la manière la plus complète et objective possible pour le citoyen et tous les acteurs du territoire. La CPDP veille à ce que ces informations et les études disponibles sur le projet soient rendues accessibles, notamment sur notre site Internet. De nombreuses ressources et informations y sont présentes, à commencer par le dossier du maître d'ouvrage et ses 32 fiches. En termes d'information, elle peut aussi, si besoin, demander la réalisation d'expertises complémentaires. Le second objectif du débat est de mettre à disposition des outils pour recueillir l'avis du public, la présentation des moyens de participation vous sera faite à la fin de cette réunion. Le troisième objectif du débat est de restituer de manière fidèle et complète les résultats du débat, qui est donc l'objet de notre compte-rendu que nous vous donnerons deux mois après la fin du débat public.

Trois principes majeurs gouvernent notre débat, à nouveau comme pour tous les débats publics, et c'est un des rôles de la CPDP de les mettre en œuvre. Le premier est celui de la transparence, toutes les contributions et tous les avis sont publics et accessibles à tous, également sur notre site Internet. C'est pour cela que nous demandons aux personnes qui font des contributions sur les réseaux sociaux de les publier si possible sur notre site Internet. Ils peuvent également être commentés. Nous veillons ensuite à rendre accessibles toutes les informations disponibles sur le projet. Le troisième point concernant cette transparence est de donner un regard et éclaircir les processus de prise de décision sur le projet.

Le principe majeur suivant concerne l'équivalence. Il n'y a pas de parole plus importante qu'une autre, chaque avis compte, quel que soit le statut, que l'on soit simple citoyen, responsable associatif ou élu. C'est un peu inhabituel, mais pendant ce temps du débat, ce sera à la CPDP de s'efforcer à faire respecter cette équivalence ainsi que dans son compte-rendu.

Le troisième volet est l'argumentation. Tous les points de vue sont légitimes lorsqu'ils sont argumentés. Nous allons donc demander à chaque participant, chaque personne qui poste un avis, de bien vouloir expliquer ses propos et de justifier son point de vue afin de faire avancer la réflexion et de garantir la qualité des avis. Le débat public n'est ni un référendum ni un sondage d'opinion, il permet l'expression des points de vue argumentés, ainsi que leur prise en compte par les participants et par la maîtrise d'ouvrage. L'idée est de faire avancer le débat et de ne pas juxtaposer un certain nombre d'avis.

Pour rappel, participer au débat public est un droit garanti à toutes et tous, notre rôle est aussi de le garantir. Que vous soyez novice, sensibilisé ou expert à la question posée, tout le monde est légitime à participer aux débats.

S'agissant des questions, comme dans tout débat public encadré par le code de l'environnement, l'opportunité même du projet peut être interrogée par le public, à savoir si le projet doit se faire ou non, et sous quelles conditions.

Le deuxième point est les enjeux à prendre en compte et comment les intégrer. Toujours grâce à la loi ESSOC, ce débat se situe en amont des appels d'offres qui auront lieu pour désigner un lauréat pour réaliser le projet, assez tôt afin que les recommandations soient prises en compte dans le cahier des charges. Il est également question de définir la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire préciser la localisation du champ d'éoliennes, réduire la zone par rapport à la macro zone donnée, puis apporter les précisions sur son raccordement au niveau littoral et terrestre.

Enfin, le dernier point vise à apporter des réponses à ces questions en débat. Pendant le débat public, la CPDP recherche la plus large mobilisation du public afin de faire le tour des arguments, des avis et de mettre en place une délibération afin que les arguments se confrontent pour faire avancer le débat. Il s'agit d'aller au-delà d'une simple juxtaposition d'avis et d'opinions. La CPDP, après une phase de préparation du débat de février à juin où elle a rencontré un certain nombre d'acteurs, identifié au mieux les principaux enjeux et les principales controverses, a pu vous proposer ce dispositif de débat public constitué de réunions publiques générales de présentation du projet et de ses enjeux. Il y aura également d'autres réunions publiques plus localisées, ainsi que des réunions thématiques sur les enjeux identifiés comme prégnants, puis un certain nombre d'outils, comme la plate-forme et le site Internet, qui vous permettront d'exprimer votre avis et poser des questions. Une réunion de synthèse sera ensuite organisée afin de faire le point sur l'ensemble des échanges et des arguments. Une réunion de restitution et de clôture suivra, avec la rédaction du compte-rendu du débat par la CPDP délivré au 30 janvier. Par la suite, le maître d'ouvrage détaillera ce qu'il prend en compte dans les résultats et conclusions du débat, et la Commission nationale du débat public fera une évaluation de la qualité de la réponse rendue par le porteur du projet. Tous ces documents seront finalement joints au dossier de l'enquête publique du projet.

Ces explications nous paraissent nécessaires afin que le public comprenne ce qu'est un débat public et comment il va se dérouler. Si vous avez des questions sur le débat public en lui-même et son organisation, vous pourrez les poser tout à l'heure dans le premier temps de questions/réponses qui suivra la présentation par Madame MOURLON, directrice de l'énergie au ministère de la Transition écologique, qui va vous présenter la politique de l'énergie et le projet.

#### **M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Ainsi que Monsieur Bertrand BOURDON, qui représente RTE, puisque les ministères et RTE sont étroitement associés dans ce projet. Je vous cède donc la parole.

#### **Mme Sophie MOURLON, directrice de l'énergie au ministère de la Transition écologique**

Merci beaucoup, bonjour à tous. Effectivement, nous ferons cette première partie de la présentation à deux voix avec RTE, puisque le portage de la conception du projet est conjoint. En réalité, ce projet de préparation du cahier des charges d'un appel d'offres pour des éoliennes en mer est porté conjointement par l'État, le ministère de la Transition écologique, RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, puisqu'il s'agit de construire un parc éolien en mer et de le raccorder, et également avec la région Bretagne. Je pense en effet que c'est une particularité très positive de ce projet d'être porté conjointement avec la région, en association avec la région Pays de la Loire.

Nous allons vous diffuser une petite vidéo de présentation du projet.

#### *Diffusion d'une vidéo*

Sous l'égide de la Commission du débat public, nous aurons deux temps de présentation ponctués d'un moment d'échanges. Le premier temps permettra de présenter le contexte de ce projet, celui de la politique énergétique, et le pourquoi de ce projet d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne. Dans le deuxième temps, nous aurons une présentation beaucoup plus complète sur les principales questions posées dans ce débat concernant la zone.

Première question : pourquoi un projet d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne ? Ces sujets d'engagements très forts pour la transition énergétique ont été largement débattus. Nous avons un engagement à 2050 de parvenir à la neutralité carbone, et donc de réduire de manière quasi totale les émissions de gaz à effet de serre, avec une réduction qui doit déjà être de 40 % par rapport à 1990 d'ici à 2030. Pour y parvenir, nous devons baisser très significativement la consommation finale d'énergie. L'État investit beaucoup pour cela, en particulier sur la rénovation des bâtiments ou sur l'efficacité des véhicules. Nous devons également réduire la consommation d'énergie fossile, porter



dans la production d'électricité la part des énergies renouvelables à des proportions beaucoup plus importantes que ce qu'elles sont aujourd'hui. Dès 2030, l'objectif est d'avoir 33 % de renouvelable dans la consommation finale d'énergie, et 40 % pour la production d'électricité. C'est important pour la production d'électricité, puisque pour parvenir à l'ensemble de nos engagements, une partie des usages de l'énergie aujourd'hui doit être électrifiée. La programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit également de réduire la part du nucléaire à 50 %. Le projet d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne s'inscrit donc dans le cadre de cette politique énergétique, qui vise à diversifier notre mix électrique et notre mix énergétique plus globalement, l'éolien en mer étant identifié depuis longtemps comme une des filières particulièrement utiles pour le réussir au niveau français et au niveau européen.

Deuxième question : pourquoi l'éolien en mer ? C'est un développement indispensable pour atteindre nos objectifs, parce qu'il permet une production d'électricité renouvelable importante et constante. Il représente un fort potentiel, le vent en mer étant plus fort et plus régulier qu'à terre. Si c'est une énergie renouvelable intermittente comme d'autres, il a néanmoins une régularité et une prévisibilité qui en font un atout indispensable dans notre mix énergétique. Les espaces en mer permettent également d'installer un plus grand nombre d'éoliennes de plus grandes tailles, avec un impact paysager plus limité qu'à terre, et sans être à proximité des habitations. De ce fait, la part de l'éolien en mer est appelée à croître dans notre mix énergétique. Cette filière est en effet identifiée à fort potentiel, y compris au niveau européen, et se développe déjà depuis plusieurs années, en particulier en mer du Nord et autour de la Grande-Bretagne. Sur les côtes françaises, nous avons déjà des projets en cours en Bretagne et dans les Pays de la Loire. À ce jour, nous n'avons aucun parc en activité, mais les travaux sont en cours pour certains d'entre eux. Dans la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui nous portera jusqu'en 2023 avec une deuxième période jusqu'en 2028, deux technologies relatives à l'éolien en mer sont prévues : l'éolien en mer posé, et l'éolien en mer flottant. La première est une technologie déjà disponible aujourd'hui, déjà utilisée par nos voisins européens, pour laquelle plusieurs parcs sont prévus d'ici 2023. Concernant l'éolien en mer flottant, c'est une technologie en très fort développement au niveau international, et le parc de Bretagne Sud qui nous réunit aujourd'hui sera le premier attribué en France avec un projet de 250 MW, l'objectif à partir de 2024 étant d'attribuer des projets avec 1000 MW par an. Le flottant est une technologie innovante, et son avantage principal est de permettre une installation des éoliennes plus loin des côtes, y compris avec des profondeurs beaucoup plus importantes. Cela permet d'atteindre des vents plus forts et plus réguliers, limitant encore l'intermittence des éoliennes, ce qui est particulièrement adapté à la profondeur des côtes bretonnes.

Question suivante : pourquoi le sud de la Bretagne ? Il y a ici une réelle ambition régionale et de multiples atouts. Nous avons une politique nationale qui rencontre une synergie régionale extrêmement forte. La Bretagne a bien entendu des atouts naturels avec ses côtes parcourues de vents forts et réguliers, et beaucoup de points favorables au développement de l'éolien en mer, qu'il s'agisse de la vitesse du vent, des profondeurs et des caractéristiques des marées. C'est aussi une région qui a des infrastructures existantes pour le réseau électrique, ce qui signifie que les infrastructures ont la capacité nécessaire pour raccorder ce parc, et qu'il ne sera pas nécessaire de construire de nouvelles lignes dans le réseau existant pour permettre ce raccordement. Nous avons des acteurs locaux engagés pour la transition énergétique et impliqués dans le projet, la région Bretagne est très engagée dans la transition écologique, les acteurs locaux de la mer et du littoral, à travers les travaux menés par la Commission régionale de la Mer et du Littoral, ont fortement contribué à identifier la zone proposée au débat pour le développement du projet. En réalité, la concertation sur le développement de ce projet et la construction avec les acteurs locaux ne commencent pas aujourd'hui, mais sont déjà le fruit d'une belle histoire et d'un travail porté depuis plusieurs années. C'est un projet qui permettra également la sécurisation du système électrique breton, la production d'électricité renouvelable est bel et bien une nécessité puisque, pour rappel, la Bretagne importe plus de 80 % de l'électricité qu'elle consomme, ce qui la rend fragile en termes d'approvisionnement électrique. Cette région présente également un potentiel économique très fort, avec des filières industrielles en pleine expansion en Bretagne et dans les Pays de la Loire, ce qui permettrait d'accueillir les 200 à 300 équivalents temps pleins nécessaires pour construire une ferme qui représenterait 500 MW. C'est également une grande opportunité pour le développement et la modernisation des ports, dont plusieurs qui ont la capacité nécessaire, ou qui peuvent investir. Par exemple, le port de commerce de Brest pour l'assemblage des éoliennes, le port maritime de Nantes – Saint-Nazaire pour des activités de recherche et de développement, le port de Lorient pour la base logistique, un port de maintenance dont l'emplacement reste à définir, et des perspectives de retombées fiscales importantes.

Quelques mots sur le projet, qui sera abondamment développé dans la deuxième partie de présentation. Il s'agit d'évoquer la réalisation à terme de deux parcs d'éoliennes flottantes et leur raccordement. Un premier parc de 250 MW pour lequel nous choisirions le développeur éolien l'année prochaine, avec un appel d'offres qui serait lancé à l'issue de ce débat, et un deuxième parc éolien prévu à terme d'une puissance de 500 MW avec un choix de développeur à l'horizon 2024. Ce projet est donc porté sous maîtrise d'ouvrage de l'État en association avec la région Bretagne jusqu'à la sélection des porteurs de projets, et en étroite coordination avec RTE qui porte le projet de raccordement. Notre souhait via ce débat public est de donner de la visibilité et de la transparence, tant pour le territoire, ses habitants que les activités, et porte d'ores et déjà sur la perspective de deux parcs, mêmes si, dans un premier temps, seul celui de 250 MW serait attribué. Pour les deux parcs, le développeur du projet sera choisi à la suite d'un dialogue concurrentiel mené par l'État, conduit en association avec la région pour sélectionner les entreprises candidates. J'insiste sur ce point précédemment évoqué, les échanges du débat public doivent également nous éclairer sur les enjeux à inclure dans cette sélection. Elle sera établie sur la base d'un cahier des charges, dans lequel il est possible d'intégrer les enjeux identifiés sur le territoire. Au-delà du débat et des éclairages à apporter sur les enjeux de la zone de projet, ce sont également les caractéristiques du projet qui peuvent être interrogées et débattues. Cela nous permettra d'inclure un certain nombre de spécifications, de demandes ou d'exigences dans le cahier des charges avant de sélectionner le porteur de projet.

Je vous propose de passer maintenant la parole à RTE, qui va nous présenter le raccordement.

#### **M. Bertrand BOURDON, responsable de projets à concertation – RTE**

Effectivement, ce débat public doit définir et localiser de meilleures zones pour les deux futurs parcs éoliens flottants, mais également les zones préférentielles pour le raccordement électrique. Une première évolution par rapport au projet en cours, tels que Saint-Nazaire ou Saint-Brieuc, est que chacun de ces parcs possède son propre poste électrique en mer et son propre raccordement à terre. L'attribution à terme de ces deux parcs permettra de mutualiser le raccordement jusqu'à une seule plate-forme en mer, ce qui représente des gains économiques et environnementaux conséquents par rapport aux dispositions précédentes. Les deux parcs d'éoliennes flottantes seront donc raccordés à un seul poste en mer, et ce poste sera raccordé à terre par différentes liaisons électriques sous-marines.

À partir du moment où les éoliennes flottantes seront présentes, elles seront raccordées jusqu'à un poste électrique, une plate-forme en mer, qui ne sera pas flottante, mais posée. Elle accueillera la production de deux futurs parcs éoliens. Ce poste électrique en mer sera propriété de RTE, mais aussi multi-usage. La possibilité d'y installer des capteurs, des radars, des liaisons GSM, un certain nombre d'usages jugés intéressants sur un tel poste sera ouverte. Cette production arrivera donc à terre par une liaison sous-marine pour 250 MW. Une installation est en cours à Saint-Nazaire, le deuxième câble est en cours de tirage pour la semaine prochaine. Un câble ensouillé ou enroché est nécessaire pour passer 250 MW. À terme, trois câbles sont donc prévus pour un total de 750 MW. Tout cela devra être positionné dans un corridor préférentiel issu du débat public. Ce câble sous-marin devra donc atteindre la partie souterraine, avec un changement de technologie. Une jonction d'atterrissage devra donc être créée entre la liaison sous-marine et les liaisons terrestres. Le raccordement jusqu'au réseau électrique existant pourra alors se faire, et les lignes 225 000 V qui longent le sud Bretagne seront en capacité d'accueillir les 750 MW à terme de la production des deux parcs d'éoliennes flottantes.

Plus les parcs sont éloignés de la terre, plus il y a besoin de matériel à terre, via des postes de compensation électrique nécessaire afin de transiter le maximum d'énergie possible. Pour ces postes, considérant des distances maximales, une dizaine d'hectares de foncier est envisagée pour aller jusqu'au raccordement des liaisons 225 000 V existantes.

#### **M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Merci, Monsieur BOURDON. Nous allons ouvrir une première séquence de questions/réponses. La parole est à la salle, ainsi qu'au public qui nous suit sur YouTube. Les questions posées sur la ligne de chat seront relayées en tribune puis transmises.

À noter que la salle est un peu sombre, merci de bien vous manifester si vous avez une question. Je vous conseille également d'être concis, il y a souvent beaucoup de questions ou des personnes qui souhaitent pour intervenir. Nous avons 30 minutes pour cette séquence, laissez donc du temps aux autres. Il sera également possible de poser d'autres questions ultérieurement, soit dans la deuxième séquence de questions/réponses, soit sur le site Internet du débat. Troisième conseil, cette séance

est enregistrée et donnera lieu à l'élaboration d'un verbatim. Tous les propos tenus ce soir sont retranscrits, et seront mis en ligne. Merci donc de vous présenter bien clairement. Dernière information, nous vous avons fait signer un droit à l'image, un photographe travaille actuellement. Les photographies seront seulement utilisées pour les besoins du débat. Je vous donne à présent la parole.

**M. Maurice BENOISH, ancien pêcheur**

Il a été indiqué que les éoliennes en mer étaient beaucoup plus productives. Iront-elles jusqu'à être rentables ? Ce n'est peut-être pas le débat aujourd'hui, mais cela peut être intéressant de savoir si l'exploitation sera rentable.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Madame MOURLON pourra répondre à cette question. Je souhaiterais simplement préciser que nous aurons, dans deux semaines, une réunion thématique entièrement consacrée à la dimension économique de l'énergie éolienne. Si ce sujet vous intéresse, je vous invite à vous inscrire à cette réunion qui se tiendra ici même.

**Mme Sophie MOURLON, directrice de l'énergie au ministère de la Transition écologique**

Je vous remercie pour cette excellente question. Aujourd'hui, nous pouvons d'ores et déjà dire que l'éolien posé est rentable, car nous avons des parcs, un a été attribué en France, celui de Dunkerque, et nous avons des parcs à l'étranger qui se font avec un coût de production inférieur aux projections que nous avons sur le prix de l'électricité. En clair, le parc éolien de Dunkerque a un prix garanti par l'État, mais à un tel niveau que la garantie de l'État jouera probablement assez peu voire pas du tout. Nous avons déjà des parcs plus au nord de l'Europe développés sans soutien public, qui sont donc rentables. La technologie flottante est elle en émergence et a besoin aujourd'hui d'être subventionnée, raison pour laquelle nous allons l'attribuer par appel d'offres. En réalité, un des objets de l'appel d'offres sera d'attribuer un soutien public, une garantie de prix. Mais sur le flottant, qui a encore plus de régularité de production, avec le développement de plusieurs parcs et celui de la filière, nous nous attendons également à une baisse rapide des coûts, et donc à atteindre assez rapidement des coûts de production tout à fait dans le marché de l'électricité. Les études qui ont été faites au plan européen le démontrent, et la stratégie européenne est fondée là-dessus. La réponse est donc oui.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Merci.

**Mme Pascale DESMAZRET**

Pour ma part, j'ai du mal à comprendre que l'on n'attende pas les résultats de l'expérimentation qui a été lancée avec les trois éoliennes pilotes qui seront mises en service en 2022, voire 2023, avant de lancer le premier appel d'offres. Pour les impacts visuels, même s'ils sont pour l'instant simulés avec des photomontages, nous verrons réellement ce qu'il en est avec ce premier projet. Nous ne parlons pas des aspects techniques que vous connaissez mieux, mais pourquoi avoir lancé un projet pilote très fortement subventionné, ce qui était logique, si ce n'est pas pour en attendre le retour avant de lancer un projet commercial ?

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Merci. Je pense que cette question est également pour vous, Madame MOURLON. Elle a d'ailleurs déjà été posée sur le site Internet du débat, je pense qu'elle reviendra à différents moments.

**Mme Sophie MOURLON, directrice de l'énergie au ministère de la Transition écologique**

Je n'en doute pas, cette question est légitime et je la comprends tout à fait. En réalité, compte tenu du temps de développement de ce projet, nous voyons assez rapidement l'intérêt de procéder comme cela. Avec notre capacité de production électrique d'aujourd'hui, et compte tenu de la durée de vie de nos installations, il n'y aura quasiment plus rien en service en 2050. Nous avons donc l'enjeu de reconstruire quasiment totalement notre capacité de production électrique d'ici là. Nous avons précédemment évoqué la ligne des deux projets, le projet expérimental de Groix et Belle-Ile, et le projet dont nous parlons ce soir. Ces deux projets se développent sur des durées très longues, entre l'initiation du projet, la sélection de l'opérateur, le moment où les éoliennes sont construites et entrent en service, il se passe plusieurs années avec des procédures administratives et de l'ingénierie. Le

décalage entre ces deux projets fait que nous aurons bel et bien le retour d'expérience du projet pilote pour développer le projet Bretagne Sud dont nous débattons ce soir.

En termes d'impact notamment visuel, au-delà du projet pilote projeté dans cette zone, nous avons des éléments issus de nombreux projets éoliens en mer développés dans le nord de l'Europe. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos homologues européens, en particulier dans la zone Manche – mer du Nord, afin de récupérer toutes ces informations.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Merci. Nous avons une question sur YouTube : « *Quelle sera la proportion de la consommation bretonne qui sera produite par cette installation dans sa configuration finale ?* »

Monsieur BOURDON ?

**M. Bertrand BOURDON, responsable de projets à concertation – RTE**

Je n'ai pas les chiffres en tête.

**Mme Sophie MOURLON, directrice de l'énergie au ministère de la Transition écologique**

De mémoire, 250 MW représentent la consommation de 150 000 foyers, ce qui doit être la population de Lorient, Quimper et une troisième ville d'une certaine importance réunies. Je ne connais pas la proportion exacte, nous pourrions répondre plus précisément sur le site du débat, mais cela vous donne un ordre de grandeur.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Autre précision, la semaine prochaine, nous aurons une réunion sur l'insertion de la production éolienne dans la transition énergétique, et cela fait partie des sujets qui seront évoqués et abordés en matière de production. Ce sont des sujets un peu compliqués, mais la puissance n'est pas forcément la production. Il faut modérer cela pour arriver à la consommation sur l'année d'un ménage et faire une conversion, c'est un calcul que nous devons faire pour éventuellement apporter des éléments la semaine prochaine.

**Mme Sophie MOURLON, directrice de l'énergie au ministère de la Transition écologique**

Nous allons préparer cela.

**M. Bruno PARIS, vice-président Lorient Agglomération en charge de la transition écologique**

La possibilité de ne pas raccorder une partie des éoliennes en mer, afin de les charger plus et tenter de produire de l'hydrogène en mer, a-t-elle été étudiée ? Question simple, mais complexe d'un point de vue technologique.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Je pense que c'est à nouveau pour vous, Madame MOURLON.

**Mme Sophie MOURLON, directrice de l'énergie au ministère de la Transition écologique**

Techniquement, à terme, rien n'interdit de développer ce type de projet. Ceci étant, nous avons de toute façon intérêt à raccorder ces éoliennes afin d'évacuer la puissance qu'elles produisent vers le réseau électrique. Rien n'empêche, si cela est jugé pertinent, d'ajouter un jour une capacité de production d'hydrogène en mer ou à terre. Le seul intérêt de ne pas raccorder les éoliennes et de produire directement de l'hydrogène, et certains de nos voisins en Europe du Nord l'envisagent, c'est quand elles sont très éloignées du réseau. Il y a effectivement des projets d'éoliennes situées au milieu de la mer du Nord, non raccordées, où toute l'électricité produite serait convertie en hydrogène et transportée par bateau vers la terre. Dans notre cas, nous ne sommes pas si loin des côtes, et l'objectif est bien d'alimenter en premier lieu la Bretagne en électricité, car c'est un besoin relativement urgent.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Merci. Une autre question ou intervention ?

**M. Gérard LE CRUGUEL**

Ma question est une question de base, car je n'ai pas bien compris pourquoi le choix de l'éolien flottant a été fait. Quels sont les avantages par rapport à l'éolien posé ? Est-ce des questions de profondeur ? Pouvez-vous nous expliquer ce choix ?

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Madame MOURLON, vous pouvez peut-être reprendre cette partie ? Cela a été expliqué.

**Mme Sophie MOURLON, directrice de l'énergie au ministère de la Transition écologique**

Oui, j'ai rapidement évoqué la différence vu la multitude des sujets abordés. Effectivement, c'est une question de fond. L'éolien posé est adapté à des profondeurs modérées, puisqu'il nécessite une structure permettant de le poser sur le fond. La qualité du fond ainsi que sa profondeur doivent donc le permettre, ce qui empêche généralement de s'éloigner significativement des côtes, la profondeur augmentant assez rapidement. Dans la zone à laquelle nous nous intéressons, l'intérêt de développer l'éolien flottant est que cela permet d'aller plus loin, sur des fonds qui descendent plus vite. C'est là où l'éolien flottant devient compatible avec la plupart des côtes françaises, y compris la Méditerranée, où les profondeurs augmentent tellement vite qu'on ne peut pas faire de posé. L'intérêt est donc de s'adapter au fond, pouvoir s'éloigner pour être sur des profondeurs plus importantes. Par ailleurs, l'impact au fond est beaucoup plus limité. Il y a une structure flottante, avec ensuite différents types d'accrochage, des câbles qui viennent s'accrocher au fond, et non toute une structure qui nécessite des fondations ou qui doit être posée de manière gravitaire.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Vous pouvez également vous référer à notre site Internet, avec une abondante documentation et énormément de documents pour compléter l'information du public.

**M. Armand QUENTEL, comité départemental des pêches du Morbihan**

Au tout début, il y a eu tous les travaux, les échanges pour construire la dernière PPE qui a validé ce choix, et des consultations au niveau national. Nous pensions que c'était là qu'était prise la décision d'opportunité. Dans votre présentation, elle semble remise en cause. Ma question est donc : quel est le point relatif de ce circuit amené à la programmation pluriannuelle de l'énergie par rapport aux décisions qui sortiront sans doute de ce débat public ?

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Cela se trouve dans l'ADN du débat public, et même dans les textes. Même si le projet découle d'un texte précédemment approuvé à l'issue d'un débat public, il n'y a pas de tabou. Ce n'est pas la Commission qui soulève ce sujet, je tiens à le préciser. Si le public, et il ne s'en prive pas, conteste l'opportunité du projet, il est en droit de le faire. C'est ensuite à la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire l'État, de tirer les conclusions qu'il souhaite tirer à l'issue du débat. C'est donc une question d'argumentation. Il y a des gens qui sont pour, et d'autres contre. Tous ces arguments sont à prendre en compte, et tout ceci sera retranscrit de façon aussi précise que possible dans notre compte-rendu. Cela fait partie du jeu du débat public, quel que soit le projet. C'est souvent difficile d'expliquer à un maître d'ouvrage qui a travaillé longtemps sur un projet qu'il peut être contesté et annulé. J'ai personnellement participé à la Commission particulière pour le projet EuropaCity, qui a fini par être annulé. Cela fait partie du jeu.

Une autre question ?

**Question anonyme, citoyenne de Névez**

Je suis donc citoyenne de Névez, une des villes concernées par ce projet, mais où vous ne venez pas. J'aimerais donc savoir pourquoi tout se passe à Lorient, sachant que Névez et Trégunc sont concernées, et que la population n'a pas forcément d'ordinateur pour avoir les informations. Cela signifie qu'elle est dépendante ou d'un débat public, ou d'une communication à l'ancienne sur du papier, sachant que nous n'avons pas tous reçu de convocation dans nos boîtes aux lettres. De quelle façon comptez-vous vous approcher les gens ? Je vous ai entendu évoquer Concarneau, mais cette ville n'est pas concernée par le projet.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

C'est une réelle question. Quand nous avons commencé à travailler sur l'organisation du débat, nous avons imaginé nous transporter dans plusieurs endroits avec une quinzaine de réunions publiques. Vous savez ce qu'il s'est passé, le confinement, la crise sanitaire. Pour des questions de standardisation de nos protocoles sanitaires, nous avons finalement choisi de faire une majorité de réunions ici, à Lorient. Je reconnais que cela peut être pénalisant pour une partie du public, mais nous sommes sous des contraintes assez extraordinaires. Nous irons à La Turballe et à Concarneau, Concarneau étant à la limite de la zone d'étude RTE. Nous sommes aussi contraints par des

questions de logistique, nous devons avoir des salles qui permettent d'accueillir du public, cela ne se trouve pas forcément partout. Nous faisons au mieux, nous irons également dans les endroits les plus directement concernés, dans les îles, à Groix, à Belle-Île, et aussi à Quiberon, un secteur à peu près en face des projets. Pour le reste, nous avons mis en œuvre des mesures d'information aussi complètes que possible. Nous n'avons pas pu aller partout, mais 115 000 boîtes aux lettres de toutes les communes littorales ont été servies d'une enveloppe avec un résumé en 6 pages du projet préparé par la maîtrise d'ouvrage, et un triptyque de trois volets avec la présentation du débat, les dates, les moyens de s'informer et d'y contribuer et une carte T sur laquelle tout un chacun peut écrire une question ou une contribution. Il n'y a pas de timbres à ajouter, il suffit de la poster et nous la recevons et traitons la demande. Nous avons fait cela en plus d'informations par les radios. Nous avons fait le maximum, le tout dans des circonstances extraordinaires pour un débat public. Nous n'étions absolument pas certains de pouvoir faire des réunions publiques en septembre. Le Premier ministre ne prévoit pas de reconfinement, ce qui est une bonne nouvelle, mais nous sommes tout de même dans des contraintes très fortes.

Je vais prendre une deuxième question sur Internet : « *Un programme d'hybridation de la flotte des navires bretons est-il prévu en parallèle pour profiter de ce nouvel apport d'énergie ?* »

Je ne sais pas si c'est réellement de la compétence de la tribune, aussi il faut que j'appelle l'administrateur général des affaires maritimes ou l'amiral préfet maritime. Peut-être la région, Madame LE SAOUT ?

**Mme Gaël LE SAOUT, conseillère régionale et présidente de la Commission Economie-Agriculture-Mer-Europe**

Je peux effectivement dire un petit mot sur la flotte régionale, puisque nous avons les bateaux qui assurent les liaisons maritimes vers les îles. Peut-être que l'agglomération pourra parler après de la flotte sur la Rade de Lorient. En ce qui nous concerne, nous avons voté une feuille de route hydrogène au mois de juillet, sur laquelle nous nous engageons à basculer toute notre flotte de navires conduisant vers les îles, à la transformer avec des bateaux hydrogène entre 2022 et 2040. Ceci concerne donc la flotte régionale, peut-être que l'agglomération veut compléter pour les bateaux transrade en local.

**M. Bruno PARIS, vice-président Lorient Agglomération en charge de la transition écologique [ 01:29:17]**

Effectivement, nous commençons à lancer deux appels d'offres, un premier concernant la fourniture d'un transrade hydrogène pour la rade de Lorient, qui ressemblerait probablement un bac à hydrogène, et nous étudions également la possibilité de *retrofit* notre actuel bateau électrique qui est en panne depuis fort longtemps et dont la technologie est obsolète. J'aimerais, c'est seulement un vœu personnel qui n'a pas encore été débattu en Conseil communautaire, le réaliser en chantier sur Lorient, c'est-à-dire un premier chantier de conversion à l'hydrogène de ce bateau électrique, dont la structure est encore bonne puisqu'il date de 2013. C'est un bateau récent, mais qui est actuellement en panne et qui n'est plus utilisé, sauf éventuellement en diesel. Ce n'est pas ce que nous souhaitons, nous travaillons donc actuellement au lancement d'un marché sur ce *retrofit*.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Merci pour cette précision. Nous allons attaquer la deuxième phase d'exposé. Madame MOURLON, souhaitez-vous présenter Monsieur Bertrand DURIN qui va prendre votre suite ?

**Mme Sophie MOURLON, directrice de l'énergie au ministère de la Transition écologique**

La deuxième partie de l'exposé concernera la zone de projet, le territoire. Je vais donc céder la parole en vous indiquant que nous avons en Bretagne un directeur de projet, Bertrand DURIN, qui va me remplacer à la tribune. Il travaille en étroite coordination avec les différents services de l'État compétents et intéressés par ce projet. Il est donc un interlocuteur en Bretagne sur le projet. Je vous remercie et lui cède ma place.

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Merci, et bon retour. Madame MOURLON doit nous quitter, elle a des obligations qui l'amènent à l'étranger. Elle nous quittera donc avant la fin de cette réunion.

**Mme Sophie MOURLON, directrice de l'énergie au ministère de la Transition écologique**

Merci.

## **M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne**

Merci, Monsieur le Président, bonjour à tous. Je vais vous présenter un peu plus précisément la zone du débat, ainsi que la démarche qui a permis l'identification de cette zone. Une stratégie nationale pour la mer et le littoral a été établie à l'échelle nationale, qui prévoit l'établissement de documents de planification sur chacune des façades maritimes : les façades Manche-Est – mer du Nord, Nord-Atlantique – Manche-Ouest en ce qui nous concerne, ainsi que Sud-Atlantique – Méditerranée. Ces documents stratégiques prévoient un découpage de l'espace maritime en zones de vocation. Cette première approche macroscopique découpe l'espace maritime en zones côtières, zones continentales avec des vocations priorité à la pêche dans certains endroits, avec possibilité d'avoir une activité sur les énergies marines renouvelables, ou inversement, des zones interdites aux énergies marines renouvelables, en préservant les activités autres et notamment la pêche. Cela rencontre également une approche régionale via le travail de la Conférence régionale pour la Mer et le Littoral, ainsi que des travaux engagés depuis des années à travers le groupe de travail Energies Marines Renouvelables qui a fait des propositions sur lesquelles la zone a été construite.

Cette zone proposée au débat répond à des critères de faisabilité technique et économique, un travail a notamment été mené par le Cerema, un centre d'études sur les risques, l'aménagement et la mobilité, afin d'identifier le gisement éolien, la capacité à produire de l'énergie éolienne, la bathymétrie, c'est-à-dire la profondeur des fonds, les marées et les courants pour savoir s'il était possible de développer ce type d'activité dans la zone. Cette zone vise également à limiter les effets de ces éoliennes flottantes et de leurs raccordements sur l'environnement et les activités socio-économiques.

Cette zone comprend une zone d'études en mer identifiée comme propice à l'implantation des deux parcs d'éoliennes flottantes, et fait 1330 km<sup>2</sup>. Cet espace est situé entre 21 et 64 kilomètres de Quiberon, entre 23 et 74 kilomètres d'Étel, entre 12 et 52 kilomètres de Belle-Île, et entre 15 et 64 kilomètres de l'île de Groix. Ces zones d'études en mer doivent être complétées par une zone pour le raccordement nécessaire pour évacuer la production électrique.

## **M. Bertrand BOURDON, responsable de projets à concertation – RTE**

Cette première zone accueillera donc les deux futurs parcs d'éoliennes flottantes et le poste électrique en mer, et tout cela sera raccordé à terre. Les études bibliographiques mises à disposition pour ce débat public couvrent la zone possible de raccordement de la partie sous-marine, à l'est ou à l'ouest de Groix, qui pourrait sortir de cette zone d'études en mer un peu plus au sud. Le résultat de ces études est donc mis à disposition, l'objectif étant bien sûr de trouver un raccordement avec le moindre impact sur l'environnement et au meilleur coût pour la collectivité, le kilomètre de raccordement en mer coûtant un peu cher.

Ensuite, cette zone en mer devra être raccordée à terre par une jonction d'atterrissage. Cette zone à terre est très large, mais elle s'appuie sur le réseau électrique existant allant jusque Theix, derrière le golfe du Morbihan à l'est, et Concarneau à l'ouest. Ce réseau de 225 000 V et 400 000 V devra donc accueillir la production des deux parcs.

## **M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne**

Le débat public doit permettre d'identifier une zone préférentielle pour l'implantation des éoliennes ainsi que le corridor de raccordement. Ce qui est donc recherché en priorité est la zone préférentielle d'environ 600 km<sup>2</sup> la plus favorable à l'accueil de deux parcs d'éoliennes flottantes selon l'expertise citoyenne, sachant qu'un parc de 250 MW n'occupe qu'environ 50 km<sup>2</sup> une fois réalisé. La deuxième question concerne le corridor à associer à cette zone préférentielle, afin qu'il soit le plus à même d'accueillir le câblage pour le raccordement au réseau électrique de transport terrestre. Parallèlement, le débat a également vocation à définir les modalités les plus propices à la bonne intégration de ces deux parcs dans l'environnement et les activités socio-économiques, et donc à apporter des éléments de contenu pour la rédaction du cahier des charges qui permettra la sélection d'un lauréat ainsi que la validation des conditions de la réalisation de ces parcs.

La troisième vocation de ce débat est de parler aussi des enjeux du projet, et notamment de la zone du débat. L'État et RTE ont commencé à travailler sur l'identification de ces enjeux, mais le débat doit être l'occasion de les préciser de façon à développer un projet qui assurera la meilleure cohabitation possible avec les usages existants de la mer dans le respect de l'environnement. Il y a des enjeux d'environnement et de biodiversité, de défense et de sécurité maritime, de trafic maritime,

d'intégration du projet de parc pilote de Groix et de Belle-Île, des enjeux liés aux activités touristiques de plaisance et de loisirs de course large, aux activités de pêche professionnelle et d'aquaculture, aux activités portuaires, aux aspects paysagers et patrimoniaux, ainsi qu'au foncier agricole que je vous propose de développer.

L'État et RTE ont mandaté deux bureaux d'études, TBM et GÉONOMIE, pour dresser, avec les connaissances actuelles de la zone, une cartographie des enjeux environnementaux. Ils ont conclu que la zone retenue n'embrasse aucune zone protégée, que ce soit Natura 2000, des parcs marins ou aires marines. Je vous invite à consulter l'étude complète disponible sur le site Internet, et je signale que la CPDP a prévu deux ateliers, les 12 et 20 octobre prochains, consacrés à l'environnement marin. Le fait que cette zone d'études en mer soit éloignée des zones environnementales sensibles s'engage dans la démarche « éviter, réduire, compenser ». Nous sommes donc déjà dans une démarche d'évaluation environnementale, avant même que le lauréat de ce projet ne soit nommé.

Ce projet présente donc des opportunités, mais également des risques pour l'environnement liés à la construction du parc et d'autres plus permanents. Il y a des risques évidents pour la vie faune avec l'effet barrière lié au parc, risques qui pourront être traités au moment de la conception du parc par le lauréat afin de les limiter. Un bruit aérien peut également être perturbant, ainsi qu'un risque de collision avec des bateaux puisque des obstacles à la navigation vont être créés. Il y aura également des problèmes de turbidité lorsque les câbles seront posés et les installations mises en place, des modifications de l'habitat qui pourraient avoir des effets négatifs sur les espèces marines. Des questions peuvent également être posées autour des champs électromagnétiques générés par le transport d'électricité. Il y a cependant aussi des effets positifs, des opportunités que l'on ne mesure pas forcément très bien aujourd'hui, tel que des effets réserve et récif qui pourraient générer une augmentation de la biodiversité. Tous ces éléments seront donc à approfondir dans une phase en aval du débat public.

En tant que telle, la zone d'études en mer ne présente pas directement de paysages ou de patrimoine culturel à préserver. En revanche, la vue du parc depuis les côtes, ou les côtes susceptibles d'être aperçues depuis le parc, présentent plusieurs enjeux remarquables comme des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou des sites archéologiques majeurs. Tous ces éléments devront être intégrés lors de la conception du parc.

Il y a également un effet visuel très important. Afin d'essayer d'évaluer cette incidence paysagère, nous avons prévu des photomontages avec quatre emplacements fictifs au nord, au sud et à l'ouest de la zone d'études en mer, proches et éloignés des côtes, depuis une dizaine de points de vue qui embrassent une zone entre le Finistère sud et Belle-Île. Nous tentons donc de définir le bon emplacement pour ces parcs.

La question de l'intégration du projet pilote a précédemment été évoquée. Dans le cadre de ce projet commercial, il faut tenir compte de l'émergence de ce parc pilote et éviter les risques d'interférences et notamment les effets de sillage, c'est-à-dire que le parc commercial prenne du vent au projet pilote. Il faut également réfléchir aux effets cumulés entre ces deux parcs, notamment sur les aspects environnementaux et paysagers.

S'agissant des enjeux de Défense nationale, de sécurité et de trafic maritime, un travail a été mené en amont par la CRML. La zone d'études en mer épouse les contours extérieurs des contraintes identifiées, que ce soient les corridors d'accès aux ports, les zones de dégagement aéronautique, de servitude radar ou d'entraînement et d'exercice de la marine nationale, de l'armée de l'air ou de l'aéronavale. Parallèlement, même si la zone est éloignée des grands corridors de trafic maritime comme le rail d'Ouessant, elle est traversée par les activités de pêche. Il y a donc une question de sécurité maritime. En accord avec la préfecture maritime, le lauréat sera donc amené à proposer des mesures complémentaires afin d'assurer la continuité des missions de sauvetage et de sécurité au sein du parc, ainsi que le balisage individuel des éoliennes afin qu'elles puissent être repérées par le système électronique de navigation.

D'une façon générale, le nord du golfe de Gascogne est une zone partie clairement intéressante et exploitée pour la pêche. La Bretagne est la première zone de pêche française, le port de Lorient étant le premier port en valeur, et le second en tonnage. Cette zone intéresse également les Pays de la Loire, puisque le port des Sables-d'Olonne est le quatrième port de pêche en valeur. L'émergence de ce projet devra donc se faire en concertation continue avec les acteurs et professionnels de la pêche. Deux ateliers sont prévus à ce sujet, le 30 novembre à Lorient et le 6 novembre à La Turballe, pour aborder la question avec des pêcheurs professionnels bretons et ligériens. À noter également que les



principales zones d'aquaculture se situent en zones côtières, et n'interfèrent donc pas directement avec la zone prévue d'études en mer.

Une autre étude spécifique a été conduite par le Cerema pour approfondir les enjeux de pêche, notamment la dépendance de la zone en fonction des ports d'attache. C'est une étude très complète, que je vous invite à aller consulter sur le site Internet du débat public et sur celui de la maîtrise d'ouvrage. Concernant les activités portuaires et industrielles, il existe de nombreuses activités portuaires dans les ports du sud de la Bretagne. Toutefois, cela concerne essentiellement un trafic côtier, même si le trafic est important sur les ports de commerce qui accueillent les grands navires, comme le port de Nantes – Saint-Nazaire.

Autre point important, la zone d'études en mer n'accueille pas de zone d'extraction de granulats. Ces questions de cohabitation des usages ont donc déjà été partiellement abordées, mais pourront être approfondies lors des deux ateliers consacrés aux usages de la mer le 30 octobre et le 6 novembre.

Les activités de tourisme, de loisirs nautiques et de course large représentent également un point important. La mer, la présence des îles, le littoral et l'arrière-pays de la zone du débat offrent des paysages naturels diversifiés et un patrimoine culturel riche qui contribuent à l'activité touristique du territoire. Ces éléments devront donc être pris en compte. Concernant la plaisance, la zone d'étude en mer est relativement éloignée de la zone côtière où se concentre l'essentiel de l'activité. À noter que certains grands événements sportifs de course large pourraient être affectés par le développement de ce projet, il y aura donc également un travail de concertation à mener. L'installation des éoliennes peut néanmoins aussi constituer une opportunité touristique, cela a été constaté lors d'installations de parcs aux États-Unis ou en Europe du Nord. Ce sujet sera également abordé lors des deux ateliers précédemment cités.

Je passe maintenant la parole à Bertrand BOURDON pour aborder la question du foncier agricole lié au raccordement terrestre.

#### **M. Bertrand BOURDON, responsable de projets à concertation – RTE**

Je précise que la partie raccordement en mer sera également examinée lors des ateliers sur l'usage de la mer.

Nous avons effectivement une zone de raccordement à terre qui est assez large, d'environ 20 km à vol d'oiseau entre le littoral et le réseau de 225 000 V auquel nous devons nous raccorder. Cette zone est très riche en activités agricoles, il y aura donc à travailler avec la profession afin de trouver le meilleur tracé, sachant que comme en mer, les usages sont maintenus à la verticale de nos câbles. Un exploitant agricole peut donc tout à fait travailler normalement, comme un pêcheur. Au-delà des câbles, nous avons des terrains à trouver pour installer nos postes électriques. Cela n'aura pas forcément lieu sur du foncier agricole, cela pourra être sur des zones d'activité. Pour ce faire, un atelier lié au raccordement à la partie terrestre et à la zone d'atterrissage aura lieu le 28 octobre à Lorient.

#### **M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne**

Je vous propose à présent d'aborder le quatrième point qui concerne les suites du débat public. L'année 2020 sera donc consacrée à ce débat public, et Commission fera son compte-rendu en fin d'année ou début de l'année prochaine. Ensuite, la ministre en charge de la transition écologique prendra une décision sur la zone d'étude consacrée au projet, puis la CNDP désignera un garant qui veillera à l'association et à l'information du public jusqu'à la consultation prévue dans le cadre des autorisations administratives, notamment environnementales. Les projets vont suivre leur cours, celui qui est temporellement le plus proche de nous est le projet de 250 MW, et il y aura ensuite la seconde tranche de 500 MW. 2021 et 2020 seront consacrés aux études environnementales menées par l'État et RTE sur la zone prévue pour le projet de l'appel d'offres de 250 MW. Il s'agit d'approfondir les études environnementales qui ont été conduites à partir des études bibliographiques, et mener des études de terrains qui seront fournies au lauréat qui les approfondira dans le cadre de la définition de l'état initial de l'environnement. Le lauréat sera désigné après une procédure de dialogue concurrentiel, et RTE engagera ses consultations et la concertation dite « Fontaine » spécifique au raccordement électrique.

L'évaluation environnementale continuera pendant la période 2022 – 2024, dans la continuité des études environnementales menées par RTE et le lauréat, et aboutira à la rédaction d'une étude d'impact, au dépôt des demandes d'autorisation et à leur instruction, puis à l'enquête publique.

2024 – 2028 permettra ensuite au lauréat et à RTE d'obtenir les autorisations réglementaires afin d'engager les travaux et la mise en service du parc, en théorie à la fin de l'année 2028. Parallèlement, le projet de 500 MW engagera les études environnementales en 2023 et 2024, avec des études techniques en amont, et le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour désigner un lauréat à la fin de l'année 2024.

Je vous remercie.

**Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup pour cette présentation détaillée des enjeux. Il est temps à nouveau de passer la parole au public pour vos questions sur ce qu'il vient d'être dit, ou ce qui a été dit précédemment.

**M. Jean-Yves DESDOIGTS**

J'ai remarqué que les zones de raccordement prévues à terre sur le réseau 225 000 V recouvraient les postes de Theix, Lorient et Quimper, ce qui signifie que la zone d'atterrissage qui sera étudiée embrasse une très large façade maritime. Quelles précautions seront prises ? Ce sont des zones sensibles, avec de grosses installations à prévoir sur la côte. Quels critères de choix, en dehors des problèmes de distance et de coûts dont vous avez parlé, retiendrez-vous par rapport aux différents milieux concernés ? Je souligne que les côtes, qu'elles soient rocheuses ou meubles, ont les mêmes genres de risques, bien que la nature y soit différente.

**Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, Monsieur, pour cette question. Je vous rappelle qu'une réunion thématique dédiée à ce sujet, le raccordement à terre et les emprises terrestres, aura lieu le 28 octobre à 18h00. N'hésitez pas à vous inscrire sur le site Internet. Monsieur BOURDON, vous pouvez néanmoins faire une première réponse.

**M. Bertrand BOURDON, responsable de projets à concertation – RTE**

Effectivement, vous avez bien remarqué que la zone à terre s'appuie sur le réseau électrique existant. Ce furent les premiers éléments de base pour définir cette zone lorsque nous avons déposé le dossier de saisine. Nous n'avons en effet souhaité éliminer aucune opportunité liée au débat public, mais aussi liée aux opportunités de raccordement électrique. La zone d'atterrissage est un point très particulier, le littoral est large, mais les zones où réaliser un atterrissage sont relativement réduites et doivent répondre à de nombreux critères en termes de protection environnementale, il va de soi que c'est le critère principal, mais aussi en termes de capacités techniques à accueillir la chambre d'atterrissage. Cette chambre de jonction d'atterrissage est un ouvrage maçonné enterré d'environ 16 m de longueur sur 3 m de large, et 1 m de profondeur. C'est en cours à Saint-Nazaire sur la plage de la Courance, le premier câble a été tiré. Sur d'autres projets, nous visons des parkings existants, des endroits déjà neutralisés pour implanter ce type d'ouvrage.

À terme, nous aurons trois ouvrages de ce type à réaliser, un par liaison sous-marine, par unité de production de 250 MW. Ces chambres de jonction, qui font la connexion entre la liaison sous-marine et la liaison souterraine, sont remblayées, capotées et ne sont plus visibles une fois les travaux terminés. À Saint-Nazaire, nous sommes à 4 ou 5 m de sable repositionnés au-dessus des chambres de jonction. Pour arriver à cet atterrissage, nous avons plusieurs possibilités. Soit nous pouvons le faire en forage dirigé, une foreuse se positionne soit en mer soit à terre, selon des études de détail, afin de réaliser un forage dirigé et passer la bande littorale. Un autre cas est possible, comme à Saint-Nazaire, où une tranchée est ouverte dans le sable, maintenue par des palplanches, dans laquelle le fourreau est posé, puis le câble tiré. Ces différentes technologies possibles pour passer du milieu maritime au milieu terrestre sont un point d'attention très contraignant sur lequel nous sommes très vigilants pour limiter au maximum les impacts, et les limiter seulement à la période de travaux. Après, tout est remis en état et chacun retrouve son usage.

**Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Je rappelle une nouvelle fois que ces éléments seront présentés beaucoup plus en détail lors de l'atelier, où la discussion pourra avoir lieu en profondeur.

**M. Denez L'HOSTIS, président d'honneur de France Nature Environnement, et vice-président de la Fédération Bretagne Nature et Environnement**

Je voulais indiquer au public que nous avons sorti ces dernières heures un outil qui me semble particulièrement intéressant, destiné à chaque citoyen et chaque élu, pour se fonder sa propre opinion

sur la pertinence de ce projet. Bien sûr, nous nous intéressons prioritairement au périmètre environnemental, mais nous élargissons quelque peu la réflexion. Cet outil fait suite à d'autres outils que nous avons créés à l'échelle nationale, dans le domaine de la mécanisation, de l'éolien terrestre. Cet outil s'appelle « L'Éoloscope offshore », et est disponible à la fois sur le site de FBNE et sur le site du débat public. En tout cas, nous l'avons demandé à la Commission particulière du débat public. Cet outil fait une cinquantaine de pages, et peut être récupéré sous une forme papier. Il balaie l'ensemble des items qui sont, pour nous, des points de vigilance très importants quant à la mise en œuvre de ce projet, que nous accompagnons depuis très longtemps, et que nous souhaitons voir déboucher dans les conditions environnementales les moins importantes. Nous n'indiquons pas un avis sur ces items, mais une réflexion. C'est à chacun d'entre vous de vous former votre propre opinion. En tout cas, nous souhaitons approfondir ensemble la réflexion sur les enjeux environnementaux liés à cet appel d'offres via cet outil.

**Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Merci pour votre rapport. Nous allons vous demander, si vous le voulez bien, de mettre un avis sur le site et de mettre en pièce jointe le document « L'Éoloscope offshore ».

**M. Éric GUILLOT, président de l'association « Pour préserver l'identité environnementale de Belle-Île-en-Mer »**

Permettez-moi tout d'abord de remercier Monsieur PAVARD de m'avoir convié à cette réunion. J'ai lancé le 27 juillet une pétition sur Internet pour différentes problématiques sur Belle-Île-en-Mer, dont celle de l'implantation d'éoliennes, qui a recueilli en moins de huit jours plus de 10 500 signatures. À ce jour, elle en compte plus de 12 840. Dès la semaine prochaine, je me permettrai d'écrire sur votre site Internet ma contribution concernant ce projet :

*« Soutenir la transition énergétique et le développement des énergies marines renouvelables, d'accord, mais pas à n'importe quel prix, et pas à n'importe quelle condition. Étant un ancien élu dans le golfe du Morbihan, j'ai assisté à des réunions avec l'ADEME sur le projet d'une ferme expérimentale au large de Belle-Île et de Groix dès l'année 2014. Le gouvernement avait lancé quatre appels d'offres pour des parcs éoliens pilotes, dont trois en Méditerranée et en Bretagne au large de Belle-Île-en-Mer et l'île de Groix. Cette première phase visait à confirmer la faisabilité technique de la technologie éolienne flottante avant le lancement d'appel d'offres pour des parcs commerciaux de grande envergure. La détermination des zones propices a été validée en juin 2018, puis à partir de 2019 – 2020, le lancement d'appel d'offres pour des parcs commerciaux pour l'éolien flottant à l'ouest de Belle-Île-en-Mer dans la Conférence régionale pour la Mer et le Littoral de Bretagne. Des éoliennes en mer ne sont pas plus acceptables au large de Belle-Île-en-Mer qu'au large de l'île de Groix, ou du Tréport. Il est pour le moins surprenant qu'un projet d'une telle envergure soit lancé alors que des projets pilotes, pour en tester la faisabilité, n'ont même pas encore vu le jour. Quelle cohérence ? Nous devons considérer que le concept de l'éolien flottant, bien que prometteur, n'est pas aujourd'hui suffisamment mature pour la réalisation de parcs de grande puissance. Hormis mon argumentaire de pollution visuelle au large de Belle-Île, sur l'aspect paysager que l'on peut dépasser, d'autres grandes thématiques telles que le refus de l'industrialisation de la mer, le débat sur l'utilité du projet, son coût, l'impact sur la pêche, les impacts environnementaux et comment seront constitués les flotteurs, et l'impact environnemental des anodes sacrificielles. »* Merci.

**Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, Monsieur, pour cette contribution tout à fait légitime au débat. Voulez-vous faire un commentaire, ou considérons-nous qu'il s'agit d'une contribution ?

**M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne**

La contribution est très complète, il me sera difficile de répondre à l'ensemble des sujets abordés. Effectivement, un certain nombre de réunions thématiques pourront approfondir ce sujet. Concernant le calendrier du lancement de ce projet commercial alors même que le projet de parc pilote n'est pas encore complètement abouti, la directrice de l'énergie a déjà apporté une partie de la réponse. Concernant les impacts environnementaux, il y aura, encore une fois, plusieurs réunions dédiées. Sur la question des anodes sacrificielles, il y a des technologies alternatives. Selon les possibilités juridiques, des critères pourraient être indiqués en ce sens dans le cahier des charges pour limiter ou favoriser certaines technologies comme les courants imposés. Je ne peux que vous inviter à contribuer sur le site Internet du débat pour l'enrichir, et pour que la maîtrise d'ouvrage puisse, dans la mesure du possible, en tenir compte et améliorer les conditions d'attribution de l'appel d'offres.

**Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. Je rappelle que le principe des questions/réponses est de faire des questions assez brèves, afin que le maximum de personnes puisse avoir la parole. Merci.

**M. David RIOU, vice-président CESER Bretagne**

Je suis donc vice-président du CESER, la deuxième assemblée de la région Bretagne constituée des organisations syndicales, patronales et non associatives. Depuis 2008, le CESER Bretagne a publié deux études concernant les énergies marines renouvelables. Nous avons participé à l'ensemble des travaux de la Conférence régionale Mer et Littoral, aux cinq réunions ainsi qu'aux trois séances plénières. Nous avons donc fait un travail de validation d'une macro zone beaucoup plus petite que celle présentée aujourd'hui. Nous avons décidé de contribuer au débat public et aux différentes réunions organisées par la Commission, que je remercie, car ceci est coorganisé par le Conseil régional. Nous apporterons donc notre contribution via un cahier d'acteurs argumentés que nous déposerons sur le site. Ma question viendra sur la zone qui est un peu plus étendue, puisque sont concernés maintenant les Pays de la Loire. Nous avons eu l'occasion de réfléchir à la question il y a quelque temps, car nous avons travaillé sur le document stratégique de façade et sur la planification spatiale. Nous nous sommes posé la question de joindre un avis avec nos collègues ligériens. Nous l'avons fait via le réseau des CESER de l'Atlantique qui regroupe la Normandie, les Pays de la Loire, la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine. Dans cet avis, que nous annexerons également à votre débat public, nous donnons des éléments construits et validés collectivement par l'organisation syndicale, patronale et associative sur les EMR.

Ce travail est mené en Bretagne depuis deux ans. Nous avons eu le temps d'échanger, il y a eu une concertation sociale. Là, vous allez animer un débat public à La Turballe. Le comité régional des pêches a participé aux débats en Bretagne. Dans les Pays de la Loire, la crainte que je constate, c'est qu'il n'y aura plus ce travail d'anticipation, de concertation et d'acceptabilité sociale fait avec un plus grand nombre d'acteurs de la société civile. Comment allez-vous organiser cela ? Allez-vous également prendre cela en compte, quand vous irez animer votre débat dans les Pays de la Loire ? Merci.

**Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Merci pour cette question. Je réponds très rapidement par rapport à la réunion de La Turballe. Je rappelle qu'il n'y a que la CPDP qui organise le débat. Notre rôle n'est pas de travailler sur l'acceptabilité du projet, nous irons donc à La Turballe parce que cela nous semble important, notamment pour une réunion thématique des usages. Nous y porterons le débat, et nous verrons ce qu'il se dira et ce que les acteurs, les citoyens auront envie de partager lors de cette réunion. Laurent, souhaites-tu compléter ma réponse ?

**M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Tu as dit l'essentiel. L'ampleur du projet dépasse le seul cadre breton, j'ai évoqué les Pays de Loire, nous pourrions presque parler de la façade ouest du pays puisque l'industrie de l'éolienne se développe au Havre, à Cherbourg et à Saint-Nazaire. Le Conseil régional Pays de Loire a fait valoir qu'il y avait une forte base industrielle également dans l'embouchure de la Loire, avec donc de vrais enjeux et un comité des pêches présent. Ils s'étaient émus du fait que l'on fasse le débat en Bretagne, nous leur avons dit que le débat n'était pas limité à la Bretagne. C'est la règle du jeu, les pêcheurs ligériens auront aussi voix au chapitre et la possibilité de s'exprimer. Les entendre est essentiel, plutôt que de leur dire que cela ne les concerne pas. Même si la zone est majoritairement fréquentée par des pêcheurs bretons, il y a quand même des Ligériens qui viennent ici. Il faut donc les écouter, c'est l'esprit du débat public.

**Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, Laurent. Nous allons à présent prendre une autre question YouTube : « *Bonjour, puisque les éoliennes sont flottantes, pourquoi ne pas les mettre hors de vue du continent et des îles ?* »

Qui souhaite répondre à cette question, Monsieur BOURDON ?

**M. Bertrand BOURDON, responsable de projets à concertation – RTE**

Je veux bien évoquer cette problématique. Ce ne sera pas par rapport aux éoliennes en tant que telles, mais par rapport à leur raccordement. Effectivement, le raccordement en mer et un poste en mer coûtent cher. Plus les distances sont importantes, plus les coûts sont élevés. Il y a un optimum économique à trouver. Si nous les mettons hors de vue, c'est-à-dire très loin, d'autres technologies

seraient nécessaires afin de faire un raccordement en courant continu avec des postes de compensation à terre très importants, et donc d'autres impacts. La zone proposée actuellement permet des éoliennes flottantes relativement éloignées, avec un coût économique de raccordement qui reste acceptable.

**Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. Nous allons prendre encore quelques questions dans la salle, avant de clôturer cette réunion. Vous pourrez toujours accéder à notre site pour y poser vos questions, il en est de même pour les personnes qui nous suivent sur YouTube. Nous nous engageons à y répondre.

**M. Erwan LE BACCON**

Bonsoir, je serai assez bref. Je m'interroge sur notre capacité et notre volonté à maintenir et construire une filière industrielle en France, en Bretagne, autour de ces projets. Aujourd'hui, l'emploi lié à ce type d'installations et de projets est important. Cette question mérite d'être largement évoquée.

**Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Madame LE SAOUT, souhaitez-vous répondre ?

**Mme Gaël LE SAOUT, conseillère régionale et présidente de la Commission Economie-Agriculture-Mer-Europe**

C'est effectivement un des enjeux que je mettais précédemment en avant. Il y a la transition énergétique, la volonté d'aller vers une plus grande autonomie énergétique de la Bretagne, mais également celle de faire émerger une filière en Bretagne. Aujourd'hui, nous avons notamment aménagé le port de Brest avec 40 ha qui seront transformés en terminal pour les énergies marines, afin que les industriels puissent justement s'y implanter. Nous avons déjà un premier industriel pour le champ de Saint-Brieuc. Dans quelques semaines, il annoncera aussi les autres entreprises bretonnes sous-traitantes qui pourront bénéficier de l'implantation de ce champ de Saint-Brieuc. Grosso modo, cela concerne déjà la création d'environ 400 emplois, ce qui permet de projeter ce qui pourra être fait sur le pays de Lorient à l'avenir. Un atelier sera également destiné à ce sujet. À la région, nous avons en tout cas fait en sorte de mettre en place toutes les conditions, notamment avec l'aménagement du polder, pour acquérir ces industries qui sont consommatrices de foncier pour s'implanter. Nous avons également créé l'association Ocean Bretagne Power il y a deux ans, qui a pour but d'accompagner tout notre tissu de TPE et de PME à la fois pour répondre aux appels d'offres qui sont souvent complexes, avoir accès aux donneurs d'ordres, mais aussi pour donner accès à nos infrastructures. Le port de Lorient, demain, pourra être aussi visité comme un port de services ou de maintenance pour ceux qui voudront répondre à cet appel d'offres n° 5.

**Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Nous vous invitons le vendredi 9 octobre, à 18 heures, ici même, à participer à la réunion filière économique emploi et formation nous aborderont en profondeur tous ces sujets en cours de trois tables rondes.

**Mme Anne-Marie CUESTA, Bretagne Pôle Naval**

Bretagne Pôle Naval est un cluster industriel fortement investi dans le développement de l'emploi et de la formation, notamment sur la filière émergente que nous espérons bien voir se concrétiser. Nous avons beaucoup parlé d'impact. Pour nous, il y a un impact pour l'emploi. Je suis très heureuse de savoir qu'un débat y sera vraiment consacré le 9. Vous le savez tous, nos industriels de la filière navale, au-delà de la filière des énergies marines renouvelables, souffrent beaucoup en ce moment. Nous ne sommes pas moins touchés que l'aéronautique, ni que les autres. Aujourd'hui, y voyons une réelle opportunité de développer nos industries et de garder nos emplois pérennes sur la région Bretagne. Je me fais en tout cas la voix ce soir de nos industriels, parce que du plus petit au plus grand, aujourd'hui, nous fondons des espoirs de création d'emplois et de maintien de l'emploi en Bretagne, près de chez nous.

**Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup pour cette contribution. Y a-t-il d'autres questions dans la salle ? Madame a déjà pris la parole, nous allons donc voir Monsieur. Nous essayons de permettre à tout le monde de s'exprimer.

**M. Mathias LE BAYON**

J'ai une question très simple, l'impact hydrodynamique de l'ensemble des éoliennes a-t-il été pris en compte dans la perturbation des mouvements de la houle et des courants ?

**M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne**

Je vous remercie pour cette question très technique et pertinente. À ce stade du projet, ces questions de calibration, de calcul de structures n'ont pas encore été intégrées. Néanmoins, il y a différentes techniques qui sont utilisables, c'est un des enjeux des projets de parcs pilotes que de tester différentes techniques de flotteurs et d'ancrage en fonction de la situation, de la courantologie, de choisir une technologie plutôt qu'une autre, une forme d'implantation du parc plutôt qu'une autre afin d'avoir une incidence la plus faible possible sur l'environnement. Typiquement, ce type d'études fait directement partie de l'évaluation environnementale du projet qui va peser les différentes techniques, et le lauréat présentera ensuite le compromis qu'il estime être le meilleur.

**M. Mathias LE BAYON**

Le parc éolien de 50 km<sup>2</sup> représente deux tiers de Belle-Île. Une éolienne, ce n'est pas la même chose qu'une surface couverte par 50 km<sup>2</sup>. Tout l'arrière-pays qui va de Gâvre à Lorient et jusqu'à Quiberon a aussi une activité nautique de loisirs, avec le surf, etc., qui est bloquée par Groix et qui sera à nouveau bloquée par le parc, si jamais cela a une incidence. Vous sanctuarisez donc toute une zone.

**Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Je vais me permettre d'ajouter une question que nous avons sur YouTube : « *Quel est l'impact sur les voiliers qui naviguent dans la zone ?* »

Cela rejoint un peu la question précédente concernant les usages.

**M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne**

Concernant la navigation, peut-être que la préfecture maritime, qui est beaucoup plus compétente que moi, pourrait intervenir.

**Administrateur général Chevallier**

Cette question de l'impact de la navigation des navires de plaisance, et plus largement de l'ensemble des navires de pêches ou de commerce, est réellement légitime. Au stade où nous en sommes, il est difficile d'y répondre. Nous pouvons simplement apporter des éléments de comparaison par rapport aux discussions et concertations qui ont eu lieu sur les premiers parcs éoliens posés, où le principe est qu'il n'y a pas d'interdiction générale de navigation dans ces champs. Tout dépendra effectivement de la taille des navires. Il est évident que les navires de commerce qui ont une certaine longueur devront être déviés, leur route pourra être adaptée. Monsieur DURIN a évoqué que le champ éolien crée un obstacle à la navigation, il devra donc être signalé par différents moyens visuels, de nuit, par moyens électroniques. Ces gros navires devront être déviés, mais toutes ces discussions auront lieu dans le cadre de Commissions nautiques avec des usagers de la mer qui apporteront leur expertise au préfet maritime qui pourra, dès lors que le lauréat aura été désigné et que nous aurons la physionomie du projet, adapter la réglementation. Pour les voiliers particulièrement, il n'y a pas d'impact majeur sur leur navigation. Il y aura simplement des zones réservées, comme les plus dangereuses, celles qui seront autour de la station électrique et autour des ancrages des éoliennes flottantes.

**Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Merci pour cette réponse à la question des usages. Monsieur faisait référence à l'impact l'hydrodynamique, une réponse sera apportée dans les ateliers à cette question très technique.

Il n'y a plus de questions Internet. Madame, vous pouvez reprendre la parole.

**Mme Pascale DESMAZRET**

Je vous remercie. Je voulais exprimer une préoccupation concernant les îles, puisqu'elles sont aux avant-postes de ce projet. Bien qu'elles aient des économies fragiles, la question de l'impact visuel

demeure. À travers les photomontages présentés sur le site, notamment pour l'île de Groix que je connais bien, nous voyons que pour trois emplacements sur quatre, l'impact visuel est soit majeur, soit très significatif. Dans le même temps, le représentant de RTE nous dit, à très juste titre, que l'éloignement est un facteur de coût. Nous imaginons donc bien que dans le dialogue concurrentiel, cela sera plutôt considéré comme gênant. C'est donc une vraie préoccupation. Depuis le continent, cet impact visuel est mineur. Les îles ont des écosystèmes extrêmement fragiles et des espaces naturels qu'elles ont tenté de protéger, non seulement à travers les réserves, mais également à travers des plans d'occupation des sols rendant inconstructibles un certain nombre de terrains. J'estime qu'il sera difficile pour les îliens de comprendre qu'ils ont dû se restreindre pour des raisons de paysages et d'environnement, et que cette préoccupation n'est pas prise en considération aussi fortement dans le cadre de ce projet.

**Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Je vous remercie. Nous irons bien à Groix et Belle-Île pour organiser des réunions comme celle de ce soir, afin d'écouter ce qu'ont à nous dire les îliens. J'imagine qu'ils aborderont également cet aspect de l'impact visuel. Entre le coût et l'impact visuel, il y a bien un débat à avoir sur la question que nous allons poursuivre lors de ces prochaines semaines.

Avez-vous d'autres choses à ajouter avant la clôture de cette réunion ?

**M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne**

Je précise que les photomontages proposés sont une illustration parmi tant d'autres possibles. Cela ne préjuge en rien ni du choix définitif de la zone ni de la forme du parc. Il y a donc encore des possibilités de discussion, et cela ne préjuge même pas réellement de la technologie qui sera utilisée. En Bretagne, nous voyons différents prototypes en cours de développement, pratiquement en phase de qualification. Il peut donc y avoir une incidence paysagère plus faible, tout n'est pas figé.

**Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Merci à tous, nous allons pouvoir passer à la conclusion de cette soirée.

**Intervention hors micro dans la salle [02:27:48]**

**Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Excusez-moi, je vous invite à poser la question ultérieurement. Vous avez déjà pris la parole.

**Intervention hors micro dans la salle [02:27:58]**

**Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Attendez le micro.

**Question anonyme, citoyenne de Névez**

Je voudrais juste savoir s'il y aura 60 étoiles en plus dans la nuit vue du continent. La pollution visuelle, c'est une problématique parmi tant d'autres. On parle du jour, mais il y a aussi la nuit. La nuit, les étoiles, c'est chouette aussi.

**Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Tout à fait.

**M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne**

Je peux apporter une réponse rapide, en m'exprimant sous le contrôle de la préfecture maritime. Le balisage du parc obéit à des règles strictes qui ont été assouplies ces derniers temps. En fonction de la forme du parc, les flashes lumineux les plus intenses sont en périphérie. À l'intérieur, nous pouvons avoir des éclairages plus faibles. Nous avons fait produire un photomontage avec une vue depuis Quiberon qui figure l'incidence visuelle de nuit. C'est une question de perception individuelle, mais normalement, s'il n'y a pas de nuages, nous verrons les étoiles.

**Mme Karine BESSES, membre de la Commission particulière du débat public**

Merci pour votre réponse. Nous allons en rester là, mais n'hésitez pas à reposer votre question sur le site Internet pour qu'il y ait une réponse supplémentaire plus complète, ou à venir pendant les réunions thématiques. Merci pour ces échanges, nous allons passer à la conclusion.

## **M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public**

Je voulais tout d'abord me féliciter que vous soyez venus nombreux, je vous en remercie. Des questions ont été posées, je ne pense pas que le sujet ait été épuisé ce soir, il y en aura bien d'autres qui pourront être posées à différents endroits. Je vais vous donner quelques précisions sur la suite du débat, et sur les façons d'y participer.

7 façons sont possibles :

- les réunions de proximité,
- des conférences et ateliers de débat dont l'objet sera d'approfondir les enjeux comme l'économie, les aspects techniques, l'environnement, etc.,
- le site Internet et la plate-forme interactive pour poser des questions et des réponses,
- poser des cahiers d'acteurs,
- la radio,
- une action en direction des établissements d'enseignement, ce qui n'est pas très facile en ce moment au vu de l'actualité et des cas de Covid-19 dans les universités,
- ou par courrier classique.

S'agissant des réunions de proximité, il y aura donc celle de Lorient, celle de ce soir, la réunion de fin de débat où nous tirerons les premiers enseignements de ce débat, puis trois réunions à Groix, Belle-Île et Quiberon qui ont été choisis en raison de leur exposition, notamment en termes paysagers. Une réunion supplémentaire sera faite à Concarneau, commune un peu en marge des zones les plus directement concernées, sachant que les zones d'études de RTE vont tout de même jusqu'à la pointe de Trévignon.

Les réunions thématiques auront lieu le 18 septembre avec une réunion sur la place de l'éolien dans la transition énergétique, comment cela va contribuer à la sécurisation du réseau breton et comment le caractère variable de la production sera géré. Cet aspect est beaucoup soulevé dans les questions posées sur le site.

Le mercredi suivant, le 23 septembre, une réunion aura lieu sur le modèle économique de l'éolien, sur le coût, la manière de calcul de la production d'énergie, le fonctionnement du système de subventions. Nous avons jugé utile d'aborder ces sujets afin que le public soit informé sur l'attribution des aides.

Le 9 octobre, il y aura une réunion sur les filières économiques emploi et formation, tout ce qui est attendu en termes de développement économique et d'emploi, ainsi que les besoins de formation. S'il y a de l'emploi, mais aucun agent qualifié, cela pose problème.

Il y aura également deux réunions jumelles consacrées à l'environnement marin, nous demanderons donc aux intéressés de s'inscrire pour les deux. L'ensemble des enjeux sera exposé lors de la première réunion. Lors de la seconde réunion, nous aurons une discussion sur la façon d'aller plus loin dans les études.

Le 28 octobre se tiendra une réunion sur le raccordement à terre. Nous espérons que la profession agricole sera présente, étant directement concernée.

Il y aura également deux réunions, le 30 octobre et le 6 novembre, sur les usages de la mer. Les questions relatives à la pêche, à la navigation, à la plaisance, etc. pourront être posées lors de ces réunions.

Je vous invite de nouveau à consulter le site Internet, à aller voir dans les ressources. Il y a une documentation très abondante, des documents plus ou moins accessibles permettant à tout un chacun de se documenter, d'approfondir sa connaissance sur tous ces sujets-là. Je signale également que nous sommes présents sur les réseaux sociaux, Facebook, LinkedIn et Twitter. La plate-forme participative est propre à la Commission nationale, vous avez la possibilité de poser une question, il y en a 25 aujourd'hui. Une modération est effectuée pour vérifier qu'elles sont conformes à la charte de déontologie de la Commission nationale, puis ces questions reçoivent une réponse. Nous veillons à ce que la réponse soit complète, ce qui a été le cas jusqu'à présent. Il y a également possibilité de



déposer un avis, chacun peut exprimer les raisons pour lesquelles il soutient le projet, ou les problèmes qu'il constate. Je vous invite donc à utiliser sans limites cette possibilité de contribution.

Concernant les cahiers d'acteurs, ils sont plutôt destinés aux organisations structurées, aux personnes morales, associations, collectivités, syndicats... C'est un format en quatre pages un peu formalisées où une collectivité, ou n'importe quelle organisation, peut définir sa position vis-à-vis du projet. Ce cahier d'acteur est mis en page puis publié sur le site du débat. J'invite toutes les organisations ou collectivités intéressées qui souhaitent se manifester à contribuer de cette façon.

Nous avons également les moyens de participation traditionnels, comme le courrier. Vous pouvez nous écrire à nos bureaux à Lorient, ou nous rendre visite. Des gens très accueillants répondront à vos questions et vous donneront de la documentation. Il y a également le courriel et la carte T jointe au dépliant du débat, distribuée ces jours-ci dans 115 000 boîtes aux lettres sur la zone littorale. Il est également possible de nous téléphoner.

Toutes les questions n'ont pas reçu de réponse ce soir, en particulier sur Internet. Nous allons donc les mettre sur le site du débat pour le compte des internautes, et passer la balle au maître d'ouvrage de façon à ce qu'il prépare les réponses à ces questions qui n'ont pas reçu de réponse en séance.

Si vous êtes intéressés, je vous invite donc à vous inscrire à ces réunions thématiques. Elles seront réellement consacrées à l'approfondissement de toutes ces thématiques et problématiques qui sont des sujets nouveaux, donnant lieu à beaucoup de débats. Elles présentent une réelle matière de discussion et d'information.

Je vous remercie de votre présence, de votre discipline et pour le respect de l'horaire à quelques minutes près. Je vous souhaite une bonne soirée, et soyez prudents. Au revoir.

*Applaudissements*